

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

CONDUITE ET PILOTAGE
DES POLITIQUES
ÉCONOMIQUES ET
FINANCIÈRES



PROGRAMME 218

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	7
Présentation des crédits	15
Justification au premier euro	21

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie-Anne BARBAT-LAYANI

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Le programme « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » assure l'impulsion des politiques publiques menées par les ministères économiques et financiers - ministère de l'économie et des finances et ministère de l'action et des comptes publics. Il regroupe les moyens consacrés aux activités d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et, dans certains cas, interministérielles.

Il porte à ce titre l'essentiel des effectifs et des crédits correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- des cabinets des ministres et des secrétariats d'État ;
- de directions ou services en charge de missions transversales : la direction du budget (DB), la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH), la direction des achats de l'État (DAE) et la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) ;
- du secrétariat général, en charge de missions de support et de coordination ministérielle telles que définies par le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;
- de l'inspection générale des finances (IGF) et du contrôle général économique et financier (CGEFI) ;
- de directions et entités intervenant dans les domaines du conseil, de la régulation, de la lutte contre la fraude : la direction des affaires juridiques (DAJ), l'autorité nationale des jeux (ANJ), la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (TRACFIN), l'agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE), la délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF), le service commun des laboratoires, l'agence française anti-corruption (AFA), les structures de médiation.

Les politiques publiques portées par les structures relevant du programme 218 ont été, en 2019, directement concernées par les grands chantiers de transformation et de modernisation de l'action publique. C'est ainsi que :

- La DITP a piloté la transformation de l'État et a accompagné les ministères et les administrations dans leurs projets de transformation. Sa forte mobilisation en 2019 a permis, tout d'abord, d'engager la mise en œuvre des plans de transformation ministériels, avec la circulaire du 18 février 2019 relative au suivi de l'exécution des plans de transformation ministériels. La réunion du 3ème Comité interministériel de la transformation publique (CITP), qui s'est tenue le 20 juin 2019, a également lancé l'acte II des transformations engagées depuis le lancement d'Action Publique 2022. Enfin, l'année 2019 a été marquée par l'ouverture du Lieu de la transformation publique qui au delà des espaces innovants a vocation à mettre à disposition de toutes les administrations engagées dans cette démarche, des compétences, des ressources, un cadre et une temporalité.

- La DGAFP a profondément rénové le cadre de gestion de la fonction publique avec l'adoption de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ;

- La DB a poursuivi ses actions de simplification et de modernisation de la gestion budgétaire et comptable à travers notamment la signature de contrats d'objectifs et de moyens renforçant la pluriannualité et la responsabilisation des acteurs, la rationalisation de la chaîne de la dépense et des expérimentations de rapprochement, au sein de centres de gestions financières unifiés, des tâches de l'ordonnateur et du comptable.

Le fonds de transformation ministériel (FTM), porté par le Secrétariat général des ministères économiques et financiers et doté à hauteur de 20 millions d'euros en 2019, a soutenu les projets innovants de modernisation ministériels et favorisé synergies entre les directions et services des ministères économiques et financiers en participant à leur financement. Depuis son démarrage en 2018, ce fonds a permis le lancement de 76 projets et contribue pleinement à la dynamique ministérielle d'innovation et de transformation de l'action publique.

Au delà de ces chantiers transversaux, les structures du programme 218 ont poursuivi trois objectifs :

- **Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations.**

Pour atteindre cet objectif, en 2019, la DB a porté une attention particulière à la mise en oeuvre des mesures de modernisation de la gestion budgétaire et comptable. A ce titre, a été lancée l'expérimentation de l'unification de la chaîne de la dépense via le regroupement du centre de services partagés (CSP) et du service facturier.

Les travaux engagés pour généraliser la dématérialisation de la commande publique se sont également poursuivis en 2019. Le Document Unique de Marché Européen (DUME), formulaire utilisé dans les procédures de passation des marchés publics par les acheteurs publics et les opérateurs économiques, est désormais entièrement dématérialisé et accessible à partir d'une plate-forme informatique.

- **Améliorer les conditions d'emploi des personnels**

Présentée au Conseil des ministres du 27 mars 2019 et définitivement adoptée par le Parlement le 23 juillet, la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique pose les fondements d'une rénovation en profondeur du cadre de gestion des ressources humaines dans la sphère publique. Le rôle de la DGAFP, en qualité de direction des ressources humaines de l'Etat, ainsi que sa capacité à piloter des politiques de ressources humaines plus lisibles et plus réactives, favorisant l'égalité professionnelle et la qualité de la vie au travail, ont été renforcés.

De plus, en 2019, la professionnalisation de la fonction ressources humaines ministérielle s'est incarnée à travers :

- le développement de nouveaux services numériques destinés aux agents et aux directions ;
- la mise en place de dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels (coaching, bilan de compétences...) ;
- l'amélioration de la qualité de vie au travail (nouveaux espaces de travail, favorisation du nomadisme...) ;
- l'enrichissement de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi qu'en témoigne la labélisation obtenue par les ministères économiques et financiers pour leur engagement dans leur démarche pour l'égalité femmes-hommes.

Enfin, les travaux réalisés dans le domaine de l'action sociale ministérielle ont permis d'adapter l'offre de service (restauration, logement, loisirs et aides pour les agents en difficulté) en tenant compte des attentes des personnels et des critères relatifs aux ressources. Ils accompagnent les réflexions sur la transformation de l'action publique.

- **Améliorer l'efficacité des fonctions support**

Les ministères économiques et financiers s'inscrivent dans la dynamique interministérielle de réforme de la politique des achats (portée par la DAE). Un accent particulier a été mis en 2019 sur le déploiement progressif du système d'information des achats permettant l'industrialisation de la programmation quadriennale des achats, ainsi qu'une amélioration sensible des outils de recherche et d'analyse des fournisseurs. Le travail engagé pour la structuration de la fonction achat a été poursuivi et une attention particulière a été apportée à celle des achats des administrations déconcentrées.

Le projet de transformation numérique de la commande publique (TNCP) a également été, en 2019, lauréat du fond de transformation de l'action publique (FTAP). Ce projet, porté conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), la DAE et l'AIFE, a pour objectif de simplifier la vie des acheteurs et des entreprises, notamment celle des TPE/PME, en proposant une offre de services numériques permettant une dématérialisation de bout en bout de la chaîne de la commande publique et en exploitant les données des marchés. A terme, ce projet devrait permettre de rendre interopérables les profils d'acheteurs avec les autres systèmes d'information (SI) de la chaîne de la commande publique (gestion financière, contrôles, archivage...) et de développer une nouvelle économie des marchés publics, devenue entièrement numérique, capitalisant sur la donnée, plus sûre et plus performante en matière d'achats.

Dans le domaine immobilier, l'effort de rationalisation de l'utilisation des bâtiments a été poursuivi en 2019, notamment par la modernisation des espaces de travail, l'optimisation des implantations et l'amélioration de l'exploitation.

Enfin, la stratégie interministérielle de transformation numérique de la fonction ressources humaines, visant notamment à assurer la consolidation des SIRH, dématérialiser les processus et les documents et offrir de nouveaux services et usages numériques aux agents, a été poursuivie.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations
INDICATEUR 1.1	Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat
INDICATEUR 1.2	Taux de satisfaction des commanditaires/clients
INDICATEUR 1.3	Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE
OBJECTIF 2	Améliorer les conditions d'emploi des personnels
INDICATEUR 2.1	Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents
OBJECTIF 3	Maîtriser le coût des fonctions support
INDICATEUR 3.1	Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE
INDICATEUR 3.2	Indicateur d'efficacité de la fonction achat
INDICATEUR 3.3	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 3.4	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 3.5	Efficacité de la gestion immobilière

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations

INDICATEUR 1.1

Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de satisfaction du Parlement	%	67	79	93	85		95

Commentaires techniques

Source des données : Direction du budget (enquête annuelle de satisfaction)

Mode de calcul : La mesure porte sur la satisfaction à l'égard de l'ensemble des PAP et des RAP produits l'année considérée et sur la perception de l'évolution de la qualité des documents budgétaires. Cet indicateur synthétique permet ainsi d'évaluer la satisfaction des utilisateurs principaux, que sont notamment les administrateurs, les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, sur les documents budgétaires. Depuis 2011, cette enquête menée par la direction du budget est dématérialisée. Elle est réalisée grâce au logiciel Galileo.

INDICATEUR 1.2

Taux de satisfaction des commanditaires/clients

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de satisfaction des directions partenaires du CGefi	%	92	94	93	93	96	94
Taux de satisfaction des structures clientes sur les consultations juridiques de la DAJ	%	92,5	93,7	90	91	94,6	91

Commentaires techniques

Sources des données : Contrôle général économique et financier (CGefi) et Direction des affaires juridiques (DAJ)

La mesure de la satisfaction des deux prestations s'évalue grâce à un questionnaire adressé aux commanditaires : pour la DAJ, à chaque consultation juridique aux bénéficiaires du secteur public (hors cabinets de Bercy) ; en ce qui concerne le CGefi, aux directions partenaires pour les missions de contrôle et à des commanditaires pour les missions d'audit ou de conseil.

Mode de calcul : la satisfaction des commanditaires des deux prestations est mesurée à travers plusieurs critères. Chaque critère est apprécié sur une échelle à quatre niveaux : "très insuffisant", "insuffisant", "satisfaisant", "très satisfaisant". Chaque niveau de satisfaction est affecté d'une note allant de 1 (très insuffisant) à 4 (très satisfaisant) pour la DAJ et le CGefi. Le résultat de chaque sous-indicateur est la moyenne des notes obtenues ramenée à 100.

INDICATEUR 1.3**Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE	Note sur 10	6,2	6,2	6,4	6,4	6,2	6,5

Commentaires techniques

Source des données : Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE)

Mode de calcul : l'indicateur de performance de l'AIFE est élaboré depuis 2006 à partir d'enquêtes de satisfaction selon une périodicité semestrielle puis annuelle depuis 2017. Ces enquêtes se déroulent auprès d'un « panel » d'utilisateurs représentatifs des différentes typologies de partenaires et utilisateurs (maîtrises d'ouvrages, utilisateurs intra-sphère publique et utilisateurs externes). Elles sont réalisées à partir d'un questionnaire informatisé disponible pour l'ensemble des publics concernés.

Afin de garantir l'objectivité des résultats, la réalisation des enquêtes est confiée à un institut de sondage indépendant. L'indicateur de satisfaction décliné par solutions logicielles opérées par l'AIFE résulte de la moyenne non-pondérée des taux de satisfaction exprimés par l'ensemble des utilisateurs. La méthode retenue évalue ainsi deux dimensions :

- la satisfaction des utilisateurs au regard des solutions logicielles proposées (disponibilité, temps de réponse, facilité d'utilisation) ;
- la satisfaction des utilisateurs s'agissant du support apporté (documentation, réactivité et qualité).

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 1.1 : Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'État**

Le taux de satisfaction global (PAP et RAP) s'élève à 91% en moyenne en 2019 en hausse de 15%. Ce niveau est supérieur à tous les résultats obtenus depuis 8 ans et la cible actualisée de 85% est atteinte.

L'amélioration est visible sur tous les volets : Présentation stratégique (81% contre 79% en 2019), Performance (68% contre 56%), JPE (87% contre 66%), Opérateurs (80% contre 73%). Cette évolution confirme les résultats très encourageants de l'année dernière. La part des répondants « pas du tout satisfaits » est encore en nette régression, devenant très marginale.

Par ailleurs, on note une nette amélioration par rapport à l'année précédente de l'appréciation sur les informations contenues par ces documents : 85% des répondants considèrent que les documents budgétaires fournissent des informations précises et utiles ; 86% que ces informations sont faciles à comprendre ; 83% que ces informations répondent globalement à leurs attentes et 86% que ces documents sont bien conçus, rédigés et mis en page.

Confirmant la volonté de renforcement de l'évaluation de la performance par le parlement, avec la mise en œuvre du printemps de l'évaluation, l'attention portée aux documents budgétaires et le travail d'amélioration de leur qualité en permettent une meilleure appropriation. La prise en compte des conclusions de la mission d'information sur la mise en œuvre de la LOLF (MILOLF) devra permettre de conserver un taux de satisfaction élevé quant aux documents budgétaires.

Indicateur 1.2 : Taux de satisfaction des commanditaires/clients

Le premier sous-indicateur mesure la satisfaction des partenaires et commanditaires du CGefi en ce qui concerne la qualité des prestations fournies en contrôle, en audit et en conseil. La tendance attendue à la stabilité vise à maintenir un haut niveau de qualité de satisfaction. Le niveau constaté s'inscrit bien dans cette tendance, et il marque même, à 96%, un progrès par rapport aux années antérieures (92% en 2017 et 94% en 2018).

Le résultat du deuxième sous-indicateur, relatif à la satisfaction des structures clientes sur les consultations juridiques de la DAJ, s'établit à 94,60 % en progression de 0,90 point par rapport à la réalisation 2018 et de 2,60 points par rapport à la cible et à la prévision actualisée. Il confirme la satisfaction des clients quant à la qualité des réponses apportées par la direction. Il convient de noter que ce chiffre est atteint dans un contexte de hausse du nombre de consultations traitées (765 en 2019 pour 621 en 2018, soit + 23,18%). Le taux de retour des questionnaires renseignés est, à date, moins important que pour 2018 (37,87 % cette année contre 46 % en 2018).

Indicateur 1.3 : Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

Cet indicateur, mis en œuvre depuis 2017, élaboré à partir d'une enquête de satisfaction annuelle dont le champ a été élargi, embrasse désormais un périmètre étendu à l'ensemble des utilisateurs des produits et services offerts par l'AIFE et permet une lisibilité accrue de la satisfaction des bénéficiaires, sur une échelle de satisfaction comprise entre 0 et 10.

L'indice global de satisfaction reste stable, et s'établit, comme l'an passé, à 6,2, confirmant un niveau élevé de satisfaction des utilisateurs et bénéficiaires des prestations et services de l'AIFE.

Cette tendance est marquée par la progression de l'indice de satisfaction observée pour Chorus (de 6,1 en 2018 à 6,3 en 2019), pour Chorus Formulaires (de 6,4 en 2018 à 6,6 en 2019), pour Chorus Pro entreprises et Chorus Pro secteur public (respectivement de 5 en 2018 à 5,6 en 2019 et de 6,6 en 2018 à 6,8 en 2019) et pour PLACE entreprises (de 6,8 en 2018 à 6,9 en 2019). Elle est cependant amoindrie par une baisse de l'indice de satisfaction pour Chorus DT (de 6,1 en 2018 à 5,9 en 2019) et pour PLACE agents (de 6,8 en 2018 à 6,5 en 2019).

Si, dans l'ensemble, sont soulignés comme points forts, la disponibilité, les temps de réponse et la courtoisie du support, l'enquête de satisfaction dessine, par ailleurs, des axes de progression, s'agissant, entre autres, de la facilité d'utilisation des solutions opérées, notamment pour Chorus DT et PLACE agents.

OBJECTIF 2

Améliorer les conditions d'emploi des personnels

INDICATEUR 2.1

Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective (1)	%	77,93	77,67	77	77	76,83	77
Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents (2)	%	82,89	84,78	>=60	75	70	>=60
Part des familles bénéficiaires des prestations "vacances enfants" dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros (3)	%	47,50	48,5	50	50	49,86	50

Commentaires techniques

Source des données: Les données sont issues du Secrétariat général des ministères économiques et financiers pour les données relatives à la prestation «restauration», de l'Association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF) pour la mise en œuvre de la prestation «aide au logement», et de l'Association éducation plein air finances (EPAF) pour la mise en œuvre de la prestation «vacances enfants». Ces deux associations, qui disposent d'un droit exclusif, sont liées au ministère de l'économie et des finances par une convention d'objectifs et de moyens.

Mode de calcul des sous indicateurs:

(1) Le premier sous-indicateur est le rapport entre l'effectif ayant accès à une solution de restauration collective (somme des agents affectés dans les sites ministériels identifiés dans l'observatoire de la restauration comme bénéficiant d'un accès à un restaurant ministériel, inter administratif ou conventionné) et l'effectif total (somme des effectifs au sein des sites ministériels en métropole et dans les DOM recensés dans l'observatoire interne de la restauration).

(2) Le second sous-indicateur est le rapport entre le nombre de logements sociaux réservés par l'ALPAF en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), en prêt locatif à usage social (PLUS), en prêt locatif social (PLS) et équivalents, et le nombre total de logements réservés par l'ALPAF dont le financement est connu à la signature de la convention (soit hors convention sur patrimoine existant) au cours de l'exercice comptable considéré.

(3) Le troisième sous-indicateur est le rapport entre le nombre de familles bénéficiaires inscrites dans le logiciel ULYSSE (gestion automatisée des inscriptions en colonies de vacances) ayant un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros constants base 2006, et le nombre total de familles bénéficiaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le développement de l'accès des agents à des solutions de restauration collective constitue une priorité de la politique ministérielle d'action sociale. Chaque année, plus de huit millions de repas sont servis par près de 900 structures de

restauration. Le sous-indicateur « part des agents ayant accès à une solution de restauration collective » traduit l'effort engagé au cours des dernières années en la matière sur l'ensemble du territoire. En 2019, dans le contexte d'évolution de la cartographie des services (cf. incidence sur la cartographie des solutions de restauration) et de diminution des effectifs, la part des agents ayant accès à une solution de restauration collective reste élevée et globalement stable.

La politique d'aide au logement se décline en réservations de logements sociaux et diverses prestations d'aides et de prêts servis sous conditions de ressources, à l'exception du prêt pour l'amélioration du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier qui relèvent de situations particulières. Le sous-indicateur « logement » permet de s'assurer que le parc immobilier est prioritairement dédié aux foyers les plus modestes. Le résultat 2019 atteint 70 %, soit un niveau supérieur, comme les années passées, à la cible de minimum 60%. La diminution par rapport à 2018 (84,78%) s'explique par le fait qu'en 2019, l'ALPAF a réservé un nombre important de logements dits sur « patrimoine existant ». Ce mode de réservation, qui privilégie l'ensemble du parc d'un bailleur, permet d'obtenir des adresses, particulièrement intéressantes pour les candidats au logement. Dans ce type de réservation, les logements, et donc leur mode de financement, ne sont connus qu'au moment des propositions de logements faites par le bailleur. De fait, ces réservations ne peuvent être prises en compte dans le calcul (numérateur et dénominateur) de l'indicateur, centré sur les logements dont le financement social est connu dès la réservation. Les réservations similaires réalisées les années antérieures montrent que plus de 90 % des logements proposés dans ce cadre relèvent *in fine* d'un financement social. Sur cette base, le résultat 2019 de l'indicateur atteindrait alors 76,42 %.

Enfin, le troisième sous-indicateur concerne l'accès des catégories de personnels les plus modestes aux prestations «vacances enfants». La tarification des prestations de séjours en colonies de vacances est modulée afin que les enfants accèdent aux séjours à des tarifs adaptés aux revenus de leurs parents. Le résultat pour l'année 2019 est en net progrès (49,86%) par rapport au niveau affiché en 2018 (48,5%). Le pourcentage des enfants bénéficiaires concernés augmente également à 59,83% de l'ensemble des enfants partis en centres de vacances (contre 57,8% en 2018).

OBJECTIF 3

Maîtriser le coût des fonctions support

INDICATEUR 3.1

Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Economies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE	M€	90	Non déterminé	100	100	52	100
Economies achats consolidées tous ministères	M€	346	Non déterminé	350	350	270	400
Economies achats consolidées établissements publics	M€	380	Non déterminé	350	350	Non déterminé	350

Commentaires techniques

Source des données : Direction des achats de l'État

Mode de calcul : la méthodologie de calcul a été définie depuis 2010 au niveau interministériel. La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ».

À compter de 2016, les règles appliquées pour la mesure des économies achats sont ainsi ajustées :

- les économies achats réalisées sur les achats récurrents (exemples : fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenance des ascenseurs) continueront à être calculées en base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelle des marchés. L'économie achat ainsi calculée en base 12 mois est comptabilisée une seule fois, à la notification du marché. Elle est répartie prorata temporis sur 2 années civiles à compter de cette date.
- pour le cas particulier des achats de projets bien identifiés, non récurrents, (exemples: opération de travaux, projet informatique, mission de conseil forfaitaire), les économies achats réalisées seront calculées sur la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché en une seule fois, l'année de sa notification, en respectant la règle du prorata temporis sur deux années civiles en fonction de la date de

notification. Ainsi, pour l'année N, sont pris en compte pour le calcul du résultat : le prorata temporis sur N des projets achats N-1 et le prorata temporis N des projets achats N.

Concernant les économies prises en compte à partir de 2017, la méthode a été ajustée ainsi : sur décision de la DAE, pour certains de ces achats non récurrents correspondant à des achats de projets de travaux bien identifiés de taille exceptionnelle (volume financier supérieur à 500 millions €) et dont la durée est supérieure à 3 ans et dont le montant des économies achat sur la durée totale du marché est supérieur à 20 millions €, le total des économies achat sur la durée du marché est divisé par le nombre d'années du marché, le montant annuel d'économies achat ainsi défini sera pris en compte pour chaque année qui compose le marché.

Afin d'évaluer la performance achat globale nette sur la totalité des projets traités par les acheteurs, le principe de la prise en compte des modifications (ex-avenants) conclues pendant la vie des marchés et de leur impact sur la performance achat est acté pour les marchés notifiés à compter de 2017.

INDICATEUR 3.2

Indicateur d'efficacité de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Economies achats relatives aux actions achat des ministères économiques et financiers	M€	42	51,69	38	64,8	Non déterminé	45

Commentaires techniques

Source des données : Mission ministérielle des achats

Mode de calcul : L'indicateur 3.2 complète l'indicateur 3.1 en déclinant l'indicateur d'efficacité de la fonction achat au niveau ministériel.

La méthodologie de calcul est la même que celle définie sur le plan interministériel. L'impact des économies est mesuré une seule fois, l'année de la réalisation du projet, sur une période de 12 mois, quelle que soit la durée effective de l'action. La méthode de calcul des économies est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ». L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume prévisionnel annuel.

INDICATEUR 3.3

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Effectifs gérés	effectifs physiques	144 147	142129	139800	139 800	137 567	137420

Commentaires techniques

Source des données : Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Mode de calcul de l'indicateur : le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines, indicateur interministériel de gestion des ressources humaines comprend :

- au numérateur : le nombre de « gérants » consacrant la majeure partie de leur temps de travail à la gestion du personnel (unité de compte : ETP) dans les domaines suivants : gestion administrative, formation, suivi des conditions de travail et pilotage des ressources humaines. Sont exclus les effectifs en charge de la liquidation de la paye et des pensions (fonctions assurées pour le compte de l'ensemble des administrations) et les effectifs gérant les ayants droit des agents ;

- au dénominateur : le nombre d'agents gérés (unité de compte : effectifs physiques), c'est à dire les effectifs compris dans le plafond d'autorisation d'emploi du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.4**Ratio d'efficacité bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	662,87	715	730	730	771	680
Nombre de postes bureautiques	Nb	164 871	164419	157000	157 000	163 092	155000

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

* à compter de 2015, les prévisions du ratio d'efficacité bureautique intègrent les dépenses de télécommunications individuelles.

Source des données : Secrétariat général des ministères économiques et financiers

Cet indicateur est composé de deux sous indicateurs :

- le ratio d'efficacité bureautique (REB), mesurant le coût direct annuel moyen du poste de travail bureautique,
- le nombre de postes bureautiques (sous-indicateur de contexte).

Périmètre : ensemble des directions et services (centraux et déconcentrés) du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics .

Le programme portant l'indicateur est le 218 et le périmètre inclut également les programmes 156, 302, 220, 305 et 134 (ensemble des directions et services centraux et déconcentrés du ministère).

Mode de calcul :

L'indicateur est calculé par la mise en rapport :

- au numérateur : de la somme des dépenses bureautiques (en crédits de paiement) effectuées ou à effectuer, pour produire les services de bureautique selon les rubriques ci dessous, définies au titre de l'axe de service du référentiel interministériel des activités SIC (repris dans le recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'Etat) : postes de travail, solutions d'impression, télécommunications individuelles (prises en compte à partir du RAP 2015), formations bureautiques (coûts forfaitaires ; hors coûts du personnel utilisateur et son temps passé en formation), coûts recalculés des traitements des agents affectés à l'assistance, au support bureautique et à l'exploitation des serveurs.
- au dénominateur : du nombre de postes bureautiques "plafonné" gérés par le ministère (PC fixes, PC portables). Ce nombre est le minimum des ETPT et des postes physiques : nombre de postes bureautiques = Min (ETPT ; postes physiques). Le nombre de postes de travail est "plafonné", c'est à dire limité à un nombre de postes correspondant à un taux d'équipement moyen de 1,1 poste par agent lorsque le nombre de postes de la direction excède ce plafond.

INDICATEUR 3.5**Efficacité de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	13,2	12,4	13,2	12,4	12,4	13,3
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	37,4	39,4	37,4	39,4	40,6	37,4
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	19,5	33,4	30,2	33,4	49,3	30,2

Commentaires techniques

Source des données : Secrétariat général des ministères économiques et financiers

Périmètre : administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

Surfaces : les surfaces SHON (surface hors oeuvre nette), SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes du service France Domaine concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

Effectif : postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires et hors agents techniques des services généraux.

L'entretien courant, de la responsabilité de l'administration occupante, recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant, le matériel technique et les travaux courants.

L'entretien lourd, de la responsabilité de l'État propriétaire, correspond aux opérations au profit d'immeubles domaniaux qui seront imputées à compter de 2017 sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Le ratio entretien lourd / SUB est calculé en divisant le coût de l'entretien lourd par la surface utile brute (SUB). Son évolution traduit les fortes variations des crédits consacrés à l'entretien du propriétaire. Compte tenu du vieillissement naturel du parc domaniaux et des investissements

nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 3.1 (transversal) : Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

1er sous-indicateur : Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

Des économies achat d'un montant de 26 M€ ont été obtenues par la DAE au travers de 27 projets nouveaux d'achats interministériels associant l'ensemble des ministères : conception et construction d'accords-cadres, de marchés ou de conventions interministérielles, mais aussi d'actions de progrès, de conseils et de bonnes pratiques, peu valorisés dans le calcul des économies d'achat mais ayant un impact important dans l'efficacité des achats des services de l'État. Toutes ces actions représentent un potentiel d'économies achat mis à disposition des ministères qui sont appelés à le décliner au travers des projets achats ministériels.

Les économies 2019 se répartissent en 19 M€ dans le domaine immobilier, 4 M€ dans le domaine des fournitures, prestations générales et intellectuelles et 3 M€ dans le domaine de l'informatique et des télécommunications.

50% de ces économies 2019, résultent du renouvellement du marché de fourniture et d'acheminement de l'électricité et des deux actions de progrès qui ont été mises en œuvre concomitamment, l'une sur les opérations de couverture et l'autre sur les prix de référence (13M€).

Le renouvellement de l'accord commercial avec Air-France dans le cadre de la politique de voyage de l'État ainsi que le renouvellement de l'accord-cadre dans le domaine informatique, relatif à des prestations de conseil, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de tierce recette applicative contribuent à hauteur de 4, 5 M€.

A ces 26 M€ d'économies achat produites par la DAE par ses actions propres, s'ajoute un montant de 26 M€ qui correspond aux économies achat produites par l'UGAP sous l'impulsion et le pilotage de la DAE. Ces économies résultent de la combinaison de plusieurs facteurs. En 2019, le volume d'économies le plus conséquent a été généré par le recours aux offres massifiées à hauteur de 19 M€. Les économies obtenues par l'UGAP auprès de ses fournisseurs lors du renouvellement de ses marchés, rendus de facto accessibles aux ministères, s'élèvent quant à elles à 7 M€.

2ème sous-indicateur : Gains consolidés interministériels

Ce chiffre correspond aux économies achat déclarées et validées par les responsables ministériels achats de chaque ministère puis auditées par la DAE. Les principaux ministères contributeurs sont les ministères des armées, des finances, de l'intérieur et de la justice. Le suivi de ces projets et des économies achat associées s'effectue grâce à l'application interministérielle de mesure de la performance achat IMPACT.

3ème sous-indicateur : Gains consolidés établissements publics

Le résultat de cet indicateur sera connu en juin 2020.

Indicateur 3.2 (transversal) : Indicateur d'efficience de la fonction achat

Les ministères économiques et financiers identifient et conduisent des projets achats, certains issus du déploiement des actions de la DAE, d'autres leur étant propres. L'ensemble de ces projets (déclinaison des projets interministériels et projets ministériels propres) constitue le plan d'actions achats annuel des ministères économiques et financiers. L'indicateur rend compte de la totalité des gains réalisés par les ministères économiques et financiers. Il correspond à la quote-part des ministères dans l'objectif global de l'État.

Le résultat de cet indicateur sera connu au premier trimestre 2020.

Indicateur 3.3 (transversal) : Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

L'organisation de la fonction RH fait l'objet d'un effort de modernisation continu et important. Ainsi, l'automatisation de la gestion du compte épargne temps est progressivement déployée. Néanmoins, s'agissant d'opérations très lourdes,

leurs effets en termes de gains de productivité sont progressifs, d'autant que la fonction RH doit investir de nouveaux champs pour améliorer sa dimension stratégique, son accompagnement des projets métiers et son offre de services plus qualitatifs pour les agents et les managers avec la mise en œuvre d'une gestion plus personnalisée.

Ces différents éléments, combinés avec la diminution des effectifs du ministère, expliquent la stabilisation du taux d'efficacité de la fonction RH sur la période.

Indicateur 3.4 (transversal) : Ratio d'efficacité bureautique

La hausse du ratio constatée en 2019 correspond à l'engagement des ministères économiques et financiers dans la transformation numérique et plus particulièrement dans son volet Environnement de Travail Numérique de l'Agent (ETNA) avec :

- une politique volontariste d'extension du parc d'équipements nomades d'une part ;
- un effort supplémentaire de renouvellement des postes de travail pour assurer le passage à la version 10 du système d'exploitation Windows pour maintenir le niveau de sécurité des SI d'autre part (la version précédente n'étant plus maintenue, cela génère des failles de sécurité).

La hausse du montant des acquisitions de matériels qui en résulte fait sensiblement augmenter le ratio pour l'année 2019. La politique d'amélioration de l'ETNA, inscrite dans le plan de transformation numérique ministériel, se poursuivra dans les années à venir. Il est à noter que les ministères économiques et financiers ont un taux d'équipement en matériels nomades sensiblement inférieur aux autres départements ministériels et qu'il convient de rattraper ce retard. La DSI ministérielle, au travers notamment du fonds de transformation ministériel, soutient les directions dans cet effort.

Indicateur 3.5 (transversal) Efficacité de la gestion immobilière

Le ratio SUN / poste de travail s'élève, depuis 2018, à 12,4 m² de surface utile nette (SUN) par poste de travail alors qu'il s'établissait à 13,2 m² en 2017. Cette évolution, constamment favorable, du ratio d'optimisation des surfaces, s'explique par la stratégie de densification des espaces de bureau, notamment lors d'opérations de déménagement, poursuivie par le Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Le ratio entretien courant / SUB a légèrement augmenté en 2019 par rapport à 2018. Cette évolution confirme, une nouvelle fois, la nécessité d'engager certains travaux pour préserver le bon fonctionnement et la sécurité des équipements.

La hausse du ratio d'entretien lourd / SUB est importante notamment par rapport à la réalisation des précédents exercices. Elle s'explique principalement par l'engagement de travaux de mise en conformité (sécurité incendie...) et par le renouvellement de marchés de maintenance dans un contexte de vieillissement du parc domanial.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI	
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019								
01 – Etat-majour et politiques transversales	156 592 743 152 218 074	139 214 039 137 809 873	5 842 295 2 245 764		291 306	326 772 374 500	301 975 849 292 939 517	302 375 849
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	63 797 840 67 242 701	2 719 698 2 054 209		192 324			66 517 538 69 489 234	66 517 538
05 – Prestations d'appui et support	198 786 110 201 205 511	122 495 100 132 168 590	1 484 564 2 776 882		288 995 47 158		323 054 769 336 198 141	325 594 769
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	81 195 203 82 273 915	55 949 395 89 011 170	51 409 098 15 636 205		3 000		188 553 696 186 924 289	188 703 696
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	7 003 200 6 969 820	12 278 204 13 260 302			148 546 70 000		19 429 950 20 300 122	21 429 950
Total des AE prévues en LFI	507 375 096	332 656 436	58 735 957	437 541	326 772	899 531 802	904 621 802	
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+412 848			+6 902 734			+7 315 582	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 202 238			+12 094 222			+15 296 460	
Total des AE ouvertes	510 990 182			411 153 662			922 143 844	
Total des AE consommées	509 910 020	374 304 144	20 851 175	411 464	374 500	905 851 303		

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI	
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019								
01 – Etat-majour et politiques transversales	156 592 743 152 218 074	139 322 517 136 033 944	6 733 942 1 408 000		295 556	326 794 374 500	302 975 996 290 330 074	303 375 996
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	63 797 840 67 242 701	3 424 999 2 330 984		88 916			67 222 839 69 662 601	67 222 839
05 – Prestations d'appui et support	198 786 110 201 205 511	131 526 808 138 093 375	1 451 873 3 337 200		302 072 57 158		332 066 863 342 693 244	334 606 863
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	81 195 203 82 273 915	56 546 831 84 002 324	53 745 630 16 990 666		3 000		191 487 664 183 269 905	191 637 664
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	7 003 200 6 969 820	12 357 911 12 633 103			118 839 145 000		19 479 950 19 747 923	21 479 950
Total des CP prévus en LFI	507 375 096	343 179 066	61 931 445	420 911	326 794	913 233 312	918 323 312	
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+412 848			+6 902 734			+7 315 582	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 202 238			+7 013 201			+10 215 439	
Total des CP ouverts	510 990 182			419 774 151			930 764 333	
Total des CP consommés	509 910 020	373 093 730	21 824 783	500 714	374 500	905 703 747		

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>							
<i>Consommation 2018</i>							
01 – Etat-major et politiques transversales	145 434 932 150 049 777	155 957 215 138 711 736	1 993 319 1 310 600		298 998 390 786	303 684 464	304 084 464 290 480 429
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	70 308 330 66 995 174	4 858 408 4 472 625	75 055			75 166 738	75 166 738 71 542 854
05 – Prestations d'appui et support	201 464 429 199 642 104	199 837 729 159 971 379	16 952 599 2 767 040	298 998 402 825		418 553 755	421 193 755 362 783 348
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	82 935 991 81 912 114	61 373 627 86 799 225	42 578 162 19 432 291		3 000	186 887 780	187 187 780 188 146 630
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	6 624 558	11 610 823		95 000			18 330 381
Total des AE prévues en LFI	500 143 682	422 026 979	61 524 080	298 998	298 998	984 292 737	987 632 737
Total des AE consommées	505 223 727	401 565 788	23 584 986	518 355	390 786		931 283 642

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>							
<i>Consommation 2018</i>							
01 – Etat-major et politiques transversales	145 434 932 150 049 777	155 967 215 135 707 406	1 993 319 1 630 702		298 998 390 786	303 694 464	304 094 464 287 836 451
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	70 308 330 66 995 174	3 458 408 2 209 038	75 055			73 766 738	73 766 738 69 279 267
05 – Prestations d'appui et support	201 464 429 199 642 104	221 216 491 244 047 843	9 666 599 4 902 019	298 998 414 825		432 646 517	435 286 517 449 006 791
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	82 935 991 81 912 114	65 745 895 81 805 716	44 105 894 25 030 127		3 000	192 787 780	193 087 780 188 750 957
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	6 624 558	7 839 158		50 000			14 513 716
Total des CP prévus en LFI	500 143 682	446 388 009	55 765 812	298 998	298 998	1 002 895 499	1 006 235 499
Total des CP consommés	505 223 727	471 609 161	31 637 903	525 605	390 786		1 009 387 182

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	505 223 727	507 375 096	509 910 020	505 223 727	507 375 096	509 910 020
Rémunérations d'activité	299 675 108	296 907 414	303 406 553	299 675 108	296 907 414	303 406 553
Cotisations et contributions sociales	196 986 889	202 913 598	198 307 953	196 986 889	202 913 598	198 307 953
Prestations sociales et allocations diverses	8 561 730	7 554 084	8 195 514	8 561 730	7 554 084	8 195 514
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	401 565 788	332 656 436	374 304 144	471 609 161	343 179 066	373 093 730
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	401 565 788	332 656 436	374 200 544	471 609 161	343 179 066	372 990 130
Subventions pour charges de service public			103 600			103 600
Titre 5 – Dépenses d'investissement	23 584 986	58 735 957	20 851 175	31 637 903	61 931 445	21 824 783
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 909 037	58 735 957	4 016 794	7 659 627	61 931 445	3 824 886
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	17 675 949		16 834 381	23 978 276		17 999 897
Titre 6 – Dépenses d'intervention	518 355	437 541	411 464	525 605	420 911	500 714
Transferts aux entreprises	530			530		
Transferts aux autres collectivités	517 825	437 541	411 464	525 075	420 911	500 714
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	390 786	326 772	374 500	390 786	326 794	374 500
Prêts et avances	390 786	326 772	374 500	390 786	326 794	374 500
Total hors FdC et AdP		899 531 802			913 233 312	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+3 615 086			+3 615 086	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+18 996 956			+13 915 935	
Total*	931 283 642	922 143 844	905 851 303	1 009 387 182	930 764 333	905 703 747

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	1 943 522		412 848	1 943 522		412 848
Autres natures de dépenses	6 790 213	5 090 000	6 902 734	6 790 213	5 090 000	6 902 734
Total	8 733 735	5 090 000	7 315 582	8 733 735	5 090 000	7 315 582

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		342 115		342 115				
03/2019		120 846		120 846				
04/2019		93 427		93 427				
05/2019		194 498		194 498				
06/2019		120 741		120 741				
07/2019		135 929		135 929				
08/2019		69 894		69 894				
09/2019		129 510		129 510				
10/2019		253 652		253 652				
11/2019		169 305		169 305				
12/2019		146 686		146 686				
01/2020		28 175		28 175				
Total		1 804 778		1 804 778				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		63 549		63 549				
03/2019		211 304		211 304				
04/2019		19 492		19 492				
05/2019	10 800	450 536	10 800	450 536				
06/2019		18 793		18 793				
07/2019	93 234		93 234					
09/2019		1 299 706		1 299 706				
10/2019		56 010		56 010				
12/2019	308 814	1 054 879	308 814	1 054 879				
01/2020		1 940 587		1 940 587				
Total	412 848	5 114 856	412 848	5 114 856				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	251 403		251 403					
Total	251 403		251 403					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/02/2019	1 744 069	8 523 174	1 744 069	8 979 000				
Total	1 744 069	8 523 174	1 744 069	8 979 000				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2019		4 957 657						
Total		4 957 657						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		9 553 815		6 221 728				
Total		9 553 815		6 221 728				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020						16 900		16 900
Total						16 900		16 900

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019						99 957		99 957
19/08/2019	102 159		102 159					
22/09/2019	1 227 748		1 227 748					
25/11/2019		100 247		100 247				
26/11/2019					123 141		123 141	
03/12/2019		1 065 766		5 708 249				
Total	1 329 907	1 166 013	1 329 907	5 808 496	123 141	99 957	123 141	99 957

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/09/2019						616 649		616 649
Total						616 649		616 649

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						11 389 831		13 279 417
Total						11 389 831		13 279 417

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	3 738 227	31 120 293	3 738 227	27 928 858	123 141	12 123 337	123 141	14 012 923

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Etat-major et politiques transversales	156 592 743 152 218 074	145 383 106 140 721 443	302 375 849 292 939 517	156 592 743 152 218 074	146 383 253 138 112 000	303 375 996 290 330 074
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	63 797 840 67 242 701	2 719 698 2 246 533	66 517 538 69 489 234	63 797 840 67 242 701	3 424 999 2 419 900	67 222 839 69 662 601
05 – Prestations d'appui et support	198 786 110 201 205 511	124 268 659 134 992 631	325 594 769 336 198 141	198 786 110 201 205 511	133 280 753 141 487 733	334 606 863 342 693 244
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	81 195 203 82 273 915	107 358 493 104 650 374	188 703 696 186 924 289	81 195 203 82 273 915	110 292 461 100 995 990	191 637 664 183 269 905
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	7 003 200 6 969 820	12 426 750 13 330 302	21 429 950 20 300 122	7 003 200 6 969 820	12 476 750 12 778 103	21 479 950 19 747 923
Total des crédits prévus en LFI *	507 375 096	392 156 706	899 531 802	507 375 096	405 858 216	913 233 312
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+3 615 086	+18 996 956	+22 612 042	+3 615 086	+13 915 935	+17 531 021
Total des crédits ouverts	510 990 182	411 153 662	922 143 844	510 990 182	419 774 151	930 764 333
Total des crédits consommés	509 910 020	395 941 283	905 851 303	509 910 020	395 793 727	905 703 747
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 080 162	+15 212 379	+16 292 541	+1 080 162	+23 980 424	+25 060 586

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	507 375 096	396 179 158	903 554 254	507 375 096	409 880 668	917 255 764
Amendements	0	-4 022 452	-4 022 452	0	-4 022 452	-4 022 452
LFI	507 375 096	392 156 706	899 531 802	507 375 096	405 858 216	913 233 312

Les crédits ont été modifiés par deux amendements :

- l'amendement n°II-8 (- 3 622 352 € sur le hors titre 2), destiné à gager les mesures prises en cours de débat et à tirer les conséquences des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part la revalorisation des barèmes des frais de nuitée.
- l'amendement n°II-2508 (- 400 000 € sur le hors titre 2) destiné à la mise en place, à titre expérimental, d'un compte financier unique pour les collectivités territoriales et leur groupements, ainsi qu'à la création d'un dispositif de délégation, par convention, de la compétence mise en oeuvre par le comptable public de l'Etat en matière de gestion comptable et financière des collectivités territoriales, de leurs groupements et établissements publics, ainsi que des établissements publics de santé.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Pour rappel, dans le cadre de la nouvelle politique immobilière de l'Etat, le dispositif des loyers budgétaires a fait l'objet d'une évolution : l'information sur la valeur économique des biens immobiliers de l'Etat occupés est désormais traitée dans le cadre d'instruments non budgétaires. De fait, leur facturation a été ainsi supprimée sur l'exercice 2019 (82,38 M€).

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 218 a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

Décrets de transfert

- sortant de 0,10 M€ en AE/CP en hors titre 2 (décret n°2019-819 du 01/08/2019), à destination des programmes 216 et 129, correspondant aux remboursements de prestations de services informatiques interministérielles ;
- entrant de 0,08 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2019-843 du 19/08/2019), en provenance du programme 305, correspondant au rattachement de la gestion administrative et de la paye des agents du réseau de la direction générale du trésor au service des ressources humaines du secrétariat général (centre de services des ressources humaines) dans le cadre de la généralisation du système d'information RH SIRHIUS ;
- entrant de 1,23 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n°2019-982 du 22/09/2019), en provenance du programme 129, correspondant à la prise en charge par le ministère de l'action et des comptes publics du cabinet du secrétariat d'État au numérique à la suite du remaniement ministériel du 16 octobre 2018 ;
- entrant de 0,10 M€ en AE/CP en hors titre 2 (décret n°2019-1128 du 25/11/2019), en provenance du programme 129, correspondant au remboursement, par le Conseil de l'Union européenne, des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, *via* le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) ;
- sortant de 0,12 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2019-1238 du 26/11/2019), à destination du programme 212, correspondant au financement des primes des ingénieurs des mines, en poste hors des ministères économiques et financiers ;
- entrant de 1,07 M€ en AE et 5,71 M€ en CP en hors titre 2 (décret n°2019-1282 du 03/12/2019), en provenance du programme 181 correspondant au financement des prestations de fonctionnement délivrées à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ;

Décret de virement

- sortant de 0,62 M€ en AE/CP en hors titre 2 (décret n°2019-989 du 25/09/2019), à destination du programme 302, visant au financement de services informatiques liés à la location de baies par la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) sur les sites du centre informatique douanier d'Osny dans le cadre de la mutualisation des prestations informatiques.

Reports de crédits

Le programme a bénéficié d'un report de crédits en titre 2 de 1,74 M€ en AE/CP (Arrêté du 27/02/2019), au titre du fonds de concours correspondant au financement, par la Commission européenne, des dépenses éligibles au programme EUROP'ACT. En hors titre 2, le montant des reports de crédits s'élève à 23,03 M€ en AE et 15, 20 M€ en CP, dont 8,52 M€ en AE et 8,98 M€ en CP au titre des fonds de concours et 4,96 M€ au titre des AENE.

Loi de finances rectificatives

- LFR du 02/12/2019 annulant, en hors titre 2, 11,39 M€ en AE et 13,28 M€ en CP.

Les crédits annulés en LFR correspondent à l'intégralité des crédits mis en réserve sur le HT2 ainsi qu'à 1,8 M€ au-delà des crédits mis en réserve et correspondant à des économies de constatation n'impliquant pas de report de charge sur 2021.

Le programme a bénéficié d'une ouverture de crédits en titre 2 de 0,25 M€ en AE/CP (Arrêté du 29/10/2019), en provenance du programme 551, correspondant au financement du surcoût lié à l'indemnisation du compte épargne temps.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les rattachements de crédits réalisés en titre 2 sont supérieurs aux montants prévus initialement en raison de rattachements de crédits sur trois fonds de concours : le premier, pour un montant de 0,1 M€ correspondant au financement, par le programme d'investissement d'avenir, d'un projet présenté par TRACFIN, le deuxième pour un montant de 0,01 M€ correspondant au financement, par le programme DATA CROS, d'un projet présenté par l'AFE, le troisième, pour un montant de 0,3 M€, correspondant au financement, par la Commission européenne, des dépenses éligibles au programme EUROP'ACT.

Les rattachements de crédits réalisés en hors titre 2 sont supérieurs aux montants prévus initialement en raison, notamment, de la participation à hauteur de 1,88 M€ du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés et de l'ouverture de 1,26 M€ de fonds européens pour l'agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE). A noter également le rattachement de 1,4 M€ de fonds "investissement d'avenir" à des projets relatifs à la transformation de l'action publique portés par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 536 875	10 640 699	13 177 574	2 536 875	10 898 444	13 435 319
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-52 628	-52 628	0	-52 628	-52 628
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 536 875	10 588 071	13 124 946	2 536 875	10 845 816	13 382 691

Les dotations du programme 218 pour l'année 2018 ont fait l'objet de mises en réserve dans les conditions fixées par la loi de finances (0,5 % pour la dotation de crédits titre 2 et 3% pour la dotation hors titre 2), soit :

- 2,54 M€ en AE/CP sur les crédits du titre 2;
- 10,64 M€ en AE et 10,90 M€ en CP sur les crédits hors titre 2.

Les mouvements sur les crédits mis en réserve sur le hors titre 2 se décomposent ainsi :

- un dégel de la réserve de précaution en août de 0,05 M€ en AE et CP pour le financement d'actions de formation déclinant l'un des axes du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'Etat ;
- une annulation en fin de gestion 10,59 M€ en AE et 10,85 M€ en CP.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	+21	813	822	+5	832	+5
1025 – Catégorie A	+31	1 983	2 064	0	2 134	+70
1026 – Catégorie B	+10	1 708	1 714	+9	1 567	-156
1027 – Catégorie C	+3	810	734	0	745	+11
Total	+65	5 314	5 334	+14	5 278	-70

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1024 – Catégorie A+	0	+22	+12	+1	+7	-6
1025 – Catégorie A	0	+32	+118	+32	+22	+10
1026 – Catégorie B	0	+12	-100	-52	-14	-38
1027 – Catégorie C	0	+3	-28	-37	-34	-3
Total	0	+69	+2	-56	-19	-37

La LFI 2019 amendée par la LFR du 2 décembre 2019 fixe le plafond d'emplois à 5 334 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 5 278 ETPT, dont 15,8% de catégorie A+, 40,4% de catégorie A, 29,7% de catégorie B et 14,1% de catégorie C.

L'écart des emplois entre la réalisation 2019 et la LFI (après transfert en gestion) est le résultat d'un solde de flux (entrées-sorties) plus important que prévu et de recrutements décalés sur l'année suivante.

Les corrections techniques (+2 ETPT) correspondent principalement aux promotions inter-catégorielles.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	176	34	151	65	5,91	-25
1025 – Catégorie A	323	50	347	196	6,80	+24
1026 – Catégorie B	208	78	138	60	6,33	-70
1027 – Catégorie C	212	43	184	130	6,85	-28
Total	919	205	820	451	-99	-67

Le schéma d'emplois réalisé en 2019 s'élève à -99 ETP contre -67 ETP fixés en LFI. L'écart de -32 ETP s'explique principalement par des départs plus importants que prévus en fin d'année et des recrutements décalés sur l'année suivante.

Pour l'année 2019, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

SORTIES RÉALISÉES EN 2019

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	34	50	78	43	205
Autres départs définitifs	43	127	37	125	332
Autres départs	99	146	93	44	382
Total des sorties	176	323	208	212	919

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les démissions, les licenciements ainsi que les fins de contrat.

Le nombre de départs constatés en 2019 (919) est supérieur aux prévisions indiquées dans le PAP 2019 (801) essentiellement en raison d'un volume de mobilités plus important que prévu.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2019

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	65	196	60	130	451
Autres entrées	86	151	78	54	369
Total des entrées	151	347	138	184	820

Les recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats.

Le PAP 2019 prévoyait 734 entrées. Les mouvements réellement intervenus, hors transferts, s'élèvent à 820 ETP. Cet écart s'explique notamment par un volume de primo recrutements plus important que prévu.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	4 235	4 182	4 145
Autres	1 099	1 096	1 101
Total	5 334	5 278	5 246

La ligne « Autres » porte sur les emplois :

- des services à compétence nationale rattachés au programme :

- TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins)
- l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique)
- le SCL (Service commun des laboratoires)
- l'APIE (Agence du patrimoine immatériel de l'État)
- le CISIRH (Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines)
- l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État)
- l'AFA (Agence française anti-corruption)

- de l'autorité administrative indépendante rattachée au programme : ARJEL (Autorité de régulation des jeux en ligne).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Etat-major et politiques transversales	1 893	1 807
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	489	469
05 – Prestations d'appui et support	2 008	2 056
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	860	864
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	84	82
Total	5 334	5 278
Transferts en gestion		+14

Le programme comprend 5 278 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 01 correspondent à 34,2% de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 8,9% de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 05 correspondent à 39,0% de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 07 correspondent à 16,4% de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 08 correspondent à 1,5% de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 39

Le nombre d'apprentis représente les apprentis présents pendant l'année scolaire 2018-2019.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont présentés dans la partie « Objectifs et indicateurs de performance » de ce RAP.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	299 675 108	296 907 414	303 406 553
Cotisations et contributions sociales	196 986 889	202 913 598	198 307 953
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	149 480 848	150 655 033	149 424 046
– Civils (y.c. ATI)	110 675 345	110 873 423	110 071 930
– Militaires	987 052	1 500 000	1 070 506
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	37 818 451	38 281 610	38 281 610
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	72 028	60 000	67 499
Autres cotisations	47 434 013	52 198 565	48 816 408
Prestations sociales et allocations diverses	8 561 730	7 554 084	8 195 514
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	505 223 727	507 375 096	509 910 020
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	355 742 879	356 720 063	360 485 974

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La consommation totale de crédits de titre 2 est supérieure de 0,9 % par rapport à l'exécution 2018.

Cette hausse résulte essentiellement des remboursements de mises à disposition entrantes, de la mise en œuvre du protocole « PPCR » et du RIFSEEP des administrateurs civils, de la variation du GVT solde, de l'indemnisation des jours CET et de la mensualisation du régime indemnitaire de certains corps.

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 1,4 M€ et a concerné 143 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	351,35
Exécution 2018 hors CAS Pensions	355,74
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	5,14
Débasage de dépenses au profil atypique :	-9,53
– GIPA	-0,04
– Indemnisation des jours de CET	-1,31
– Mesures de restructuration	-0,17
– Autres dépenses de masse salariale	-8,01
Impact du schéma d'emplois	-1,10
EAP schéma d'emplois 2018	0,44
Schéma d'emplois 2019	-1,55
Mesures catégorielles	1,64
Mesures générales	0,01
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,76
GVT positif	6,56
GVT négatif	-4,80
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	4,43
Indemnisation des jours de CET	1,60
Mesures de restructurations	0,03
Autres rebasages	2,80
Autres variations des dépenses de personnel	2,39
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,47
Autres variations	2,86
Total	360,49

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme 218 s'est élevée en 2019 à 360,5 M€, soit une exécution supérieure de 0,2 M€ par rapport à la LFI, retraitée des transferts en gestion et des fonds de concours, qui se compose :

- d'un socle d'exécution 2019 légèrement supérieur à celui estimé en LFI (+0,1 M€) ;
- d'une variation à la hausse de 0,1 M€, du poste « débasage de dépenses au profil atypique ». Ce poste comprend le versement de la GIPA (-0,04 M€), le rachat de jours CET (-1,3 M€), les indemnités liées aux

mesures de restructuration (-0,2 M€), et le poste « autres » (-8 M€) qui contient les rappels sur exercice antérieur (-2,6 M€), le débasage du transfert en gestion 2018 pour la DITP (-5,1 M€) et du PPCR pour les agents de certains corps (-0,3 M€) ;

- d'une exécution du schéma d'emplois inférieure à la prévision de 3,2 M€ en raison de l'impact des dates moyennes d'entrées et sorties constatées en 2019 ;
- d'un GVT solde s'établissant à 1,8 M€, soit 0,5 % de la masse salariale, pour une enveloppe estimée à 2,1 M€ (soit un écart de -0,3 M€). Le GVT positif correspond à 1,8 % de la masse salariale ;
- d'une variation à la baisse (-1,5 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (1,6 M€), des indemnités liées aux mesures de restructuration (0,03 M€) et du poste « autres » (2,8 M€) incluant les rappels sur exercice antérieur (2,5 M€), la revalorisation des grilles indiciaires des assistantes de service social (0,1 M€) ainsi que la mensualisation du régime indemnitaire des agents des corps de la DGFIP (0,2 M€).

L'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 56 agents pour un coût de 13 832 € (3 agents de catégorie A+, 42 agents de catégorie A, 7 agents de catégorie B et 4 agents de catégorie C).

Le poste « Autres » de « autres variations des dépenses de personnel » regroupe des variations de rétablissements de crédits (+2,0 M€), de remboursement de mises à disposition (+0,8 M€), de la rémunérations des apprentis (+0,2 M€) et d'indemnités de formation (-0,1 M€) ainsi que les rémunérations des personnels de la DG Trésor transférées auprès du CSRH SG (+0,1 M€). Le montant de la variation de l'indemnité dégressive IE-CSG est de -0,1 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	100 031	118 334	108 887	83 530	101 594	97 072
1025 – Catégorie A	57 439	67 473	62 345	46 407	57 517	52 412
1026 – Catégorie B	40 311	47 727	45 753	33 303	41 899	39 468
1027 – Catégorie C	28 295	40 727	31 206	22 396	35 742	25 091

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						906 239	906 239
PPCR des traducteurs au 01/01/2017		A	Traducteurs	01-2019	12	2 500	2 500
Report PPCR 2018 en 2019		A, B et C	Plusieurs corps	01-2019	12	903 739	903 739
Mesures indemnitaires						735 000	735 000
Revalorisation heures supplémentaires des agents du service sécurité		A	Agents du service sécurité	01-2019	12	135 000	135 000
Revalorisation RIFSEEP administrateurs civils		A	Administrateurs civils	01-2019	12	600 000	600 000

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Total						1 641 239	1 641 239

L'enveloppe prévue en LFI a permis essentiellement de financer le protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations et à l'avenir de la fonction publique, protocole « PPCR », pour les agents de catégorie A, B et C (0,9 M€). Elle couvre également la revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel « RIFSEEP » des administrateurs civils (0,6 M€) ainsi que du régime indemnitaire des agents du service sécurité (0,1 M€).

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les crédits concourant à l'action sociale ministérielle sont présentés dans la partie "justification par action" de ce RAP.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

INDICATEURS IMMOBILIERS

ature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SUB du parc	m ²	413 995		<i>Sans objet</i>		413 995	
	2	SUN du parc		206 508		<i>Sans objet</i>		206 508	
	3	SUB du parc domanial	m ²	366 459		<i>Sans objet</i>		366 459	
Occupation	4	Effectif ETPT (réf. PEA)	nb	16 567		<i>Sans objet</i>		16 567	
	5	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	12,4		<i>Sans objet</i>		12,4	
	6	Coût de l'entretien courant	€	16 823 332		<i>Sans objet</i>		16 823 332	
	7	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	40,6		<i>Sans objet</i>		40,6	
Entretien lourd	8	Coût de l'entretien lourd *	€	AE	20 403 213	AE	<i>Sans objet</i>	AE	20 403 213
		(parc domanial et quasi-propriété)		CP	11 703 720	CP	<i>Sans objet</i>	CP	11 703 720
	9	Ratio entretien lourd * / SUB	€ / m ²	AE	55,6	AE	<i>Sans objet</i>	AE	55,6
		(parc domanial et quasi-propriété)		CP	31,9	CP	<i>Sans objet</i>	CP	31,9

* Crédits d'entretien lourd financés sur le programme budgétaire 723.

Périmètre : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de l'administration centrale des ministères économiques et financiers dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023.

- (1) Surfaces : les surfaces SHON (surface hors œuvre nette), SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.
- (2) Effectif : postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires et hors agents techniques des services généraux.
- (3) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre ici l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant, le matériel technique et les travaux courants, hors travaux d'aménagement des espaces, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration centrale des ministères économiques et financiers.
- (4) L'entretien lourd est de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre ici les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées sur le programme 723 (ex programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État ») après validation par la DIE.
- (5) Les crédits affectés pour l'entretien lourd du parc domanial sont inscrits sur le programme 723 (ex programme 309). En raison de la prise en compte du parc domanial seul, le ratio entretien lourd / SUB est différent de celui indiqué à l'indicateur immobilier du volet performance de ce programme, qui comptabilise l'ensemble du parc.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

APPACH

Année de lancement du projet	2016
Financement	Programme 218
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	1,58	0,01	1,64	2,04	2,55	2,03	2,54	2,57	0,85	1,67	1,40	1,72	8,01	8,01
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	1,58	0,01	1,64	2,04	2,55	2,03	2,54	2,57	0,85	1,67	1,40	1,72	8,01	8,01

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	6,20	8,01	+29,18 %
Durée totale en mois	48	48	0,00 %

La direction des achats de l'État (DAE) a pour mission de mettre en place le système d'information achats de l'État, qui doit répondre aux objectifs de professionnalisation d'environ 1 500 acheteurs de la communauté interministérielle et d'optimisation du pilotage d'ensemble de la fonction achat. Dans ce cadre, le projet « APPACH » consiste à mettre en œuvre et à intégrer une solution standard du marché, hébergée sur une plateforme des ministères économiques et financiers. La DAE assure à la fois le pilotage de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

La solution APPACH doit couvrir les briques fonctionnelles principales suivantes, aujourd'hui non prises en compte ou nécessitant un renforcement dans le système d'information achats :

- la programmation pluriannuelle des achats de l'État,
- le suivi de la performance,
- la planification des tâches des projets d'achat,
- le sourcing, comprenant le suivi et la gestion de la relation acheteur-fournisseur.

Les gains seront liés, d'une part, à la mutualisation des achats attendue de la programmation partagée au niveau interministériel et d'autre part à une plus forte concurrence induisant des prix optimisés, grâce au sourcing et au mailing sur un panel élargi d'entreprises avant consultation. La productivité sera par ailleurs améliorée par le pilotage centralisé des projets achats.

En 2019, les briques "Sourcing" et "Programmation achat" ont été mises à disposition des acheteurs de l'ensemble des ministères, des plateformes régionales achat (PFRA) et de la DAE. Par ailleurs, la solution logicielle Silex a été

intégrée à la brique sourcing APPACH afin de pouvoir mieux « sourcer » des petites entreprises prospects ciblées sur le besoin.

En parallèle, ont été réalisées la conception et la réalisation des futures briques "Planification des tâches" et "Performance" qui seront mises à disposition courant 2020.

CHORUS PORTAIL PRO 2017 (CPP 2017)

La solution Chorus Pro mise en œuvre par l'AIFE offre un point d'accès mutualisé aux entités publiques et à leurs fournisseurs, permettant le dépôt, la réception et la transmission des factures électroniques. Elle permet ainsi tout à la fois une simplification du processus pour les entreprises en leur proposant un point d'accès unique, la mutualisation des coûts pour l'ensemble du secteur public (solution commune État – collectivités locales et établissements publics) et la sécurisation de la mise en œuvre de l'obligation de facturation électronique, prévue par l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014, selon l'échéancier qu'elle fixe en fonction de la catégorie des fournisseurs (grandes entreprises, entreprises de taille intermédiaire, petites et moyennes entreprises et micro entreprises).

Disponible depuis septembre 2016, la plateforme Chorus Pro a été déployée dans l'ensemble de la sphère publique (191 780 structures dont 131 708 actives en 2019) et achève son déploiement en 2020 auprès de l'ensemble des fournisseurs, selon le calendrier précité.

Depuis l'ouverture de la solution Chorus Pro, le volume total des factures échangées s'établit à 84,7 millions (0,6 millions en 2016, 11,1 millions en 2017, 27,4 millions en 2018 et 45,6 millions en 2019) selon un rythme de progression qui reste très soutenu au fur et à mesure de l'extension de l'obligation de facturation électronique à de nouveaux fournisseurs de la sphère publique (349 934 fournisseurs actifs en 2019).

Année de lancement du projet	2013
Financement	0218-07-03
Zone fonctionnelle principale	Relation Fournisseurs

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	15,00	12,36	4,90	6,10	5,30	5,80	4,10	5,00	0,00	0,94	0,00	0,00	0,00	0,00	25,20	25,20
Titre 2	1,60	1,60	1,90	1,90	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,70	3,70
Total	16,60	13,96	6,80	8,00	5,50	6,00	4,10	5,00	0,00	0,94	0,00	0,00	0,00	0,00	28,90	28,90

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	32,90	28,90	-12,16 %
Durée totale en mois	30	30	0,00 %

Les montants indiqués ci-dessus au titre du projet n'intègrent pas tous les coûts de fonctionnement, en particulier les coûts de maintenance sur deux années retenus dans le cadre de la méthode MAREVA d'évaluation des projets à la DINISIC.

DSN

En 2017, le CISIRH a été chargé de lancer un nouveau projet, inscrit dans le panorama des grands projets SI de l'État : le projet de construction du Concentrateur-Traducteur de la Déclaration Sociale Nominative (CT-DSN) pour la fonction publique d'Etat.

La DSN est un projet participant à la politique de simplification et d'allègement des formalités des entreprises et administrations : il s'agit d'un dispositif déclaratif unique et entièrement dématérialisé, développé par le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS). Les trois versants de la fonction publique se conformeront au mode « DSN », au plus tôt en janvier 2020 et au plus tard en janvier 2022.

Les travaux ont démarré en octobre 2017 par la construction d'un « démonstrateur » dont le fonctionnement régulier et conforme aux attendus du projet a été validé par toutes les parties prenantes à l'été 2018. Depuis le début du mois d'août 2019, conformément au plan projet, le CISIRH et le GIP-MDS ont échangé dans le cadre d'une première phase de tests (dénommée phase pilote), les premiers fichiers portant sur les données du ministère de la Culture, faisant ainsi du CISIRH l'un des plus gros pourvoyeurs de données sociales auprès du GIP-MDS. Ces premiers échanges de fichiers ont permis de confirmer le changement d'échelle du projet, en passant du démonstrateur au concentrateur-traducteur pour un ministère de 11 500 agents en un an. En effet, les deux premiers fichiers du déclaratif des agents du ministère de la Culture pour la paie de janvier et de février 2020 ont été transmis aux organismes sociaux avec succès.

Cette avancée notable, en phase avec le planning initial du projet, permettra de finaliser les travaux de construction du concentrateur-traducteur en 2020, comme annoncé. Pour les autres employeurs de la fonction publique d'Etat ayant plus de 10 000 agents payés par la DGFIP, les déploiements se feront au 1^{er} janvier 2021 pour les ministères, et au 1^{er} janvier 2022 pour les autres partenaires.

Année de lancement du projet	2016
Financement	Programme 218
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,30	0,30	1,70	0,10	3,66	2,47	2,99	4,15	1,66	2,75	2,71	3,50	4,44	5,35	14,47	14,47
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,90	0,90	1,00	1,00	0,50	0,50	1,10	1,10	2,50	2,50	5,00	5,00
Total	0,30	0,30	1,70	0,10	4,56	3,37	3,99	5,15	2,16	3,25	3,81	4,60	6,94	7,85	19,47	19,47

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	21,50	19,47	-9,44 %
Durée totale en mois	70	69	-1,43 %

En 2019, le différentiel entre la prévision et l'exécution s'explique par un décalage dans le temps, d'une part, des opérations de démarrage et d'évolution pour le ministère de la culture et, d'autre part, d'achats de matériels.

OFFRE IGC MINISTÉRIELLE

Le projet IGC (Infrastructure de Gestion de Clés) construit une offre de service pour délivrer des certificats électroniques qui garantissent la sécurité des données et échanges numériques. La solution couvre l'ensemble du ministère de l'économie et des finances. Les certificats sont conformes aux normes une étoile (1*) et deux étoiles (2*) du référentiel général de sécurité (RGS).

Année de lancement du projet	2014
Financement	Programme 302 et Directions clientes
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Hors titre 2	4,17	4,17	0,30	0,20	0,00	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,47	4,50
Titre 2	0,44	0,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,44	0,44
Total	4,61	4,61	0,30	0,20	0,00	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,91	4,94

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	4,21	4,94	+17,27 %
Durée totale en mois	36	36	0,00 %

Le suivi de ce projet dans le cadre des grands projets informatiques s'est achevé en 2018.

REGROUPEMENT DES CENTRES INFORMATIQUES

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la réduction des Datacenters au niveau de l'État et capitalise sur le savoir-faire de la DGDDI confirmé avec la rénovation/extension du site d'Osny (Cergy-pontosie). Pour les MEF ce projet prend le relai du programme TCI à partir de 2020.

Il est étendu au projet de rénovation et extension du Datacenter de la DGDDI à Toulouse qui est en cours d'instruction. Ce projet doit être financé pour partie en financement FTAP et en financement propre Secrétariat Général des MEF et DGDDI.

Il a pour objectif de proposer un hébergement sur 1000 m² au dernier état de l'Art y compris au niveau performances énergétiques et environnementales (GreenIT) au bénéfice de l'interdirectionnel MEF et également en hébergement interministériel piloté par la DINUM.

Ce projet d'un montant total de 18 M€ sollicite pour partie un financement FTAP de 10 M€ et 8 M€ sur fonds propres répartis sur le Secrétariat Général des MEF à hauteur de 4 M€ (P218) et de la DGDDI pour 4 M€ également (P302).

La DSI du SG a sollicité d'autre part au FTM 2020 0,5 M€ pour financer les études préalables.

Les études démarrent en 2020 et le chantier proprement dit est planifié à compter de 2021 pour offrir en 2023 350 baies dans des salles rénovées en très haute performances énergétiques et climatiques.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Directions bénéficiaires d'hébergement
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,10	0,10	0,30	0,30	0,20	0,20	4,40	4,40	0,00	0,00	0,50	0,50	18,00	18,00	19,10	19,10
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,10	0,10	0,30	0,30	0,20	0,20	4,40	4,40	0,00	0,00	0,50	0,50	18,00	18,00	19,10	19,10

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,50	19,10	+31,72 %
Durée totale en mois	120	48	-60,00 %

RENOIRH

L'application RenoiRH est un SIRH interministériel accessible aux ministères et à leurs établissements, construit pour répondre aux objectifs de mutualisation et de convergence des systèmes d'information portés par la feuille de route SIRH 2022 relative à la transformation numérique de la fonction RH. L'application, qui répond aux spécificités de la fonction publique d'État, a vocation à couvrir l'ensemble des domaines RH, depuis la gestion administrative et la production des actes (arrêtés, décisions, contrats) jusqu'à la préliquidation de la paye, en passant par la formation ou la gestion du temps et des absences, et en offrant un "self-service agents".

Fin 2019, l'ensemble des raccordements réalisés et prévus ont conduit le CISIRH à traiter, dans le premier SIRH interministériel adapté nativement aux règles de gestion administrative et de paye de la fonction publique de l'Etat, plus de 200 000 dossiers agents relevant d'une dizaine de structures publiques d'Etat, ministères et établissements. Les fonctionnalités mises en place dans ce SIRH Interministériel fin 2019 dépassent très nettement les demandes initiales des premiers ministères raccordés en 2016. Parmi celles-ci on peut noter, l'intégration de la pré-liquidation de la paye, la disponibilité d'un infocentre dédié au décisionnel, la transmission intégrale des données agents à J+1 dans l'écosystème des partenaires, la gestion des temps et des activités, l'adaptation aux spécificités des établissements publics, le dossier informatisé de l'agent (DIA), etc...

Année de lancement du projet	2011
Financement	0218-07-04
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	27,56	27,73	5,10	4,90	7,13	7,33	5,40	5,40	7,50	7,90	4,77	4,20	8,40	8,40	60,46	60,46
Titre 2	5,35	5,35	0,90	0,90	1,10	1,10	1,10	1,10	1,30	1,30	1,10	1,10	4,30	4,30	14,05	14,05
Total	32,91	33,08	6,00	5,80	8,23	8,43	6,50	6,50	8,80	9,20	5,87	5,30	12,70	12,70	74,51	74,51

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	16,00	74,51	+365,69 %
Durée totale en mois	82	108	+31,71 %

Les écarts entre les coûts et délais prévus au lancement du projet et ceux réalisés s'expliquent de la manière suivante :

- Au moment du lancement du projet RenoiRH en 2015, les coûts et les délais de réalisation étaient prévus pour assurer la mise en production de RenoiRH auprès des trois seuls ministères volontaires à l'époque (ministère de la Culture, ministère des affaires sociales et services du Premier ministre) et sur les seules fonctionnalités de gestion administrative des dossiers agents ;
- le succès des mises en production a conduit ces trois ministères à solliciter le déploiement de toutes les fonctionnalités d'un SIRH, avec la combinaison de la gestion administrative et de la préliquidation de la paye. Ils ont, par ailleurs, été rejoints par de nouveaux clients.

Afin de prendre en compte ces éléments et de répondre à ces nouveaux enjeux, les moyens financiers mis à la disposition du CISIRH ont bénéficié d'un réajustement sur la période 2017-2019.

Gains du projet

Les gains qui découlent du déploiement de RenoiRH sont attendus dans les ministères clients. Par exemple, pour le ministère chargé des affaires sociales ou celui de la transition écologique et solidaire, la bascule dans RenoiRH constitue un projet distinct figurant dans le tableau de bord des projets sensibles pour le Gouvernement et fait l'objet d'une présentation dans le RAP de leurs missions.

Les gains sont liés à la réorganisation des services induite par la mise en place de RenoiRH. En effet, le déploiement de l'outil s'accompagne de préconisations organisationnelles encourageant le regroupement de la gestion administrative (GA) et de la gestion de la préliquidation de la paye autour de gestionnaires ayant la double compétence GA-Paye. Ce regroupement améliore la qualité des données, la synchronisation des décisions GA et de leurs conséquences en paye ainsi que le service rendu aux agents. Il accroît l'efficacité des équipes ressources humaines des partenaires.

Des gains en ETP sont également permis grâce à l'utilisation d'un SIRH qui intègre dorénavant dans son offre de service initiale la préliquidation de la paye, la gestion des temps et des activités (GTA), la dématérialisation des processus de production, de signature et de transmission des actes, ainsi qu'un outil décisionnel. Ces évolutions de RenoiRH mettent ainsi fin, dans les ministères concernés, à la double saisie GA-Paye, au traitement « manuel » des actes ou à l'élaboration de requêtes et de statistiques dans d'autres outils ce qui conduit à des économies d'emplois dédiés aux activités « supports » dans les ministères concernés.

Enfin, le dé-commissionnement des anciennes applications de gestion de personnel et de gestion de la préliquidation pour les ministères clients permet la réduction des dépenses de fonctionnement de ces ministères, selon le calendrier de déploiement propre à chacun.

SERVICE A COMPETENCE NATIONALE TRACFIN – SIRANO

Le projet SIRANO concerne la rénovation du système d'information décisionnel de TRACFIN, la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans un contexte marqué par l'augmentation des informations entrantes et la multiplication des catégories et des sources d'information, il vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du service. Les applications développées dans le cadre du projet permettront d'exploiter de manière plus efficace les volumes de données dont TRACFIN dispose, en offrant des fonctions d'analyse, de recherche, de croisement de données, de visualisation et de recommandation.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0218-CEMA-C027
Zone fonctionnelle principale	Lutte contre la fraude

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,90	3,70	2,20	2,50	1,60	2,50	0,50	0,50	0,50	0,50	1,50	0,90	1,35	1,95	12,05	12,05
Titre 2	1,10	1,10	0,50	0,50	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	2,80	2,80
Total	6,00	4,80	2,70	3,00	1,90	2,80	0,80	0,80	0,80	0,80	1,80	1,20	1,65	2,25	14,85	14,85

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,95	14,85	+65,88 %
Durée totale en mois	36	97	+169,44 %

L'allongement du projet et l'augmentation de son coût résultent de difficultés techniques d'intégration des différentes « briques » du nouveau Système d'Information, de la complexité plus forte que prévue à reprendre les données du SI existant, et de plusieurs résultats de prototypage non concluants ayant entraîné des délais de réalisation supplémentaires. Ces difficultés ont conduit à une réorientation stratégique du projet en avril 2019.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 411 153 662	CP ouverts en 2019 * (P1) 419 774 151
AE engagées en 2019 (E2) 395 941 283	CP consommés en 2019 (P2) 395 793 727
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 508 709	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 132 529 382
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 14 703 671	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 263 264 345

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 301 544 484				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -1 249 706				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 300 294 778	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 132 529 382	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 167 765 396
AE engagées en 2019 (E2) 395 941 283	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 263 264 345	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 132 676 938
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 300 442 334
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 102 866 501
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 197 575 833

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2019 s'élève à 300,44 M€. Il est en légère diminution par rapport aux engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2018 et correspond notamment :

- aux baux et travaux immobiliers en cours (153,12 M€) ;
- aux marchés pluriannuels engagés dans le domaine de l'informatique (80,75 M€), des prestations logistiques (22,28 M€) et relatifs à la transformation de l'action publique (12,60 M€).

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Etat-major et politiques transversales**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	156 592 743	145 783 106	302 375 849	152 218 074	140 721 443	292 939 517
Crédits de paiement	156 592 743	146 783 253	303 375 996	152 218 074	138 112 000	290 330 074

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	156 592 743	152 218 074	156 592 743	152 218 074
Rémunérations d'activité	95 900 534	93 525 490	95 900 534	93 525 490
Cotisations et contributions sociales	54 697 511	52 592 026	54 697 511	52 592 026
Prestations sociales et allocations diverses	5 994 698	6 100 558	5 994 698	6 100 558
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	139 614 039	137 809 873	139 722 517	136 033 944
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	139 614 039	137 809 873	139 722 517	136 033 944
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 842 295	2 245 764	6 733 942	1 408 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 842 295	1 854 702	6 733 942	1 393 649
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		391 061		14 351
Titre 6 : Dépenses d'intervention		291 306		295 556
Transferts aux autres collectivités		291 306		295 556
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	326 772	374 500	326 794	374 500
Prêts et avances	326 772	374 500	326 794	374 500
Total	302 375 849	292 939 517	303 375 996	290 330 074

DEPENSES RELATIVES AUX POLITIQUES MINISTERIELLES D'ACTION SOCIALE, DE SANTE, ET DE SECURITE AU TRAVAIL : 123,11 M€ EN AE ET 123,13 M€ EN CP**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

En 2019, les dépenses de fonctionnement relatives aux politiques ministérielles d'action sociale et de santé et sécurité au travail se sont élevées à respectivement 121,38 M€ et 121,36 M€ (AE/CP),

Les dépenses en matière de politique ministérielle d'action sociale

Au sein du budget global « action sociale et santé-sécurité au travail », 107,29 M€ en AE et 107,97 M€ en CP ont été plus particulièrement consacrés à l'action sociale ministérielle, donnant lieu à concertation dans le cadre de l'instance de dialogue social nationale (CNAS) et déclinée au niveau départemental.

La restauration

La restauration constitue un axe important de la politique sociale ministérielle. Un total de 45,31 M€ en AE et 46,42 M€ en CP a été consacré tant à la restauration collective qu'au financement du titre-restaurant.

Le logement

La politique en matière de logements est centrée sur des réservations de logements et des dispositifs d'aides et de prêts. Elle se traduit pour l'essentiel par une subvention à l'opérateur associatif en charge de la mise en œuvre de ces prestations, auquel s'ajoute le coût de gestion des logements domaniaux.

Les vacances « enfants et familles »

Les dépenses consacrées au tourisme social ont représenté en 2019 un montant de 24,23 M€ en AE et 24,39 M€ en CP.

La protection sociale complémentaire

Dans le cadre du dispositif de protection sociale complémentaire (décret n°2007-1373 du 19 septembre 2007), la participation de l'Etat employeur à la mutuelle référente s'est élevée à 4 M€.

Les associations socioculturelles

Les subventions allouées aux associations socioculturelles et sportives des ministères économiques et financiers, ainsi qu'à la coopérative, s'élèvent à 6,23 M€. Ces subventions, qui couvrent pour l'essentiel les dépenses de masse salariale éventuellement corrigées d'ajustements de rémunération liés à n-1, ont pour certaines d'entre elles été impactées par des remplacements de personnels non finalisés sur l'exercice.

L'aide à la parentalité

La réservation de places en crèches et la délivrance d'une prestation « garde d'enfants 6-12 ans » (Césu) sont les deux actions autour desquelles s'articule l'aide à la parentalité ; ces actions, qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, s'inscrivent dans la politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Chaque année, un montant significatif est consacré à ces actions, soit 5,58 M€ en AE et 4,66 M€ en CP en 2019.

Les crédits d'actions locales

Des actions de solidarité et de lien social à destination des actifs, de leurs enfants et des retraités sont proposées et concertées dans le cadre du dialogue social local. Un montant de 4,69 M€ en AE et 4,51 M€ en CP a été consacré à ces actions.

Le fonctionnement des réseaux et les structures locales

En 2019, 1,86 M€ en AE et 1,71 M€ en CP ont été consacrés au fonctionnement des réseaux départementaux et régionaux d'action sociale et de santé-sécurité. Enfin, 0,33 M€ en AE et 0,68 M€ en CP ont principalement permis d'assurer les petits travaux d'entretien et de modernisation dans certains bâtiments domaniaux (centres de vacances, restaurants administratifs et crèches).

Les dépenses en matière de politique ministérielle de santé et sécurité au travail

Les dépenses relatives à la politique ministérielle de santé, sécurité et conditions de travail se sont élevées à 14,09 M€ en AE et 13,39 M€ en CP, soit respectivement 13,47 et 12,88 M€ par les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) et 0,62 M€ en AE et 0,51 M€ en CP au titre de la prévention médicale. Après prise en compte des opérations initialement envisagées en titre 3 et dont la nature a conduit à les financer sur crédits d'investissement (cf. rubrique ci-dessous), 14,84 et 14,17 M€ (AE et CP) ont, au total, été consacrés à cette politique sur la période considérée.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour 2019, les dépenses d'investissement relatives aux politiques d'action sociale et de santé-sécurité au travail se sont élevées à 1,35 M€ en AE/CP. Elles concernent, d'une part, les travaux réalisés dans les centres de vacances, les

crèches et les implantations des différents réseaux locaux et l'acquisition de gros matériels et équipements de restauration, soit 0,60 M€ en AE/CP, et, d'autre part, les travaux d'aménagements initiés par les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), soit 0,75 M€ en AE et 0,78 M€ en CP. Par rapport à la programmation initiale, des opérations ont dû être décalées sur 2020 (ex : travaux qui ne pouvaient être réalisés sur sites occupés (centres de vacances) ou sont en cours de finalisation (crèche de Marseille, acquisition de gros matériels de restauration à Montpellier).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les prêts délivrés dans le cadre du dispositif d'aides et de secours au profit d'agents en difficulté se sont élevés en 2019 à 0,37 M€ en AE et CP.

POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES : 2,13 M€ EN AE ET 1,69 M€ EN CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont financées par les crédits généraux et des crédits du Fonds de concours FIPHFP (fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

- Les crédits généraux ont financé les dépenses « métiers » relatives :
 - aux politiques en faveur de la diversité et l'égalité professionnelle ;
 - aux actions de coaching et d'évaluation à l'attention du personnel de l'encadrement supérieur ;
 - aux projets de transformation des ressources humaines de l'administration centrale ;
 - aux actions liées à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) et à l'organisation de concours et examens professionnels.
- Les crédits sur Fonds de concours FIPHFP (1,36M€ en AE et 1,09 M€ en CP) ont permis d'engager les dépenses pour favoriser le recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap :
- le remboursement des transports domicile/travail ;
- les aménagements immobiliers (rampe d'accès PMR par exemple) ;
- l'achat de prothèses auditives et de fauteuils roulants.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention sont liées à la participation financière des ministères économiques et financiers au fonctionnement des fédérations syndicales pour un montant de 0,29 M€ en AE et CP.

SERVICE DE LA COMMUNICATION (SIRCOM) : 6,19 M€ EN AE ET 6,29 M€ EN CP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'exécution a été supérieure à la prévision de la LFI en raison de la prise en charge par le SIRCOM de l'organisation des conférences de restitution du Grand débat national. Sous réserve de cette activité non prévue en LFI, les dépenses de communication 2019 ont concerné majoritairement, des actions récurrentes : le panorama de presse électronique pour les ministres et cabinets, la veille et l'analyse des médias et des réseaux sociaux, l'hébergement et la maintenance des portails internet et intranet, la réalisation d'études et d'enquêtes (Observatoire interne), la communication digitale, les lettres électroniques en direction des publics (particuliers et entreprises), la communication interne (l'Essentiel, Point Zoom, le Totem), les 30 ans de Bercy.

Par ailleurs, le SIRCOM a piloté des actions de communication sur les crédits d'autres programmes, par exemple la campagne sur le prélèvement à la source ou sur la télédéclaration de l'impôt sur le revenu pris en charge

budgétairement par la DGFIP ou encore, le sommet du G7 numérique qui donnent lieu au remboursement des dépenses engagées par les différentes parties prenantes.

DEPENSES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ) : 4,54 M€ en AE et 3,98 M€ en CP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'exécution des dépenses de fonctionnement de la DAJ en 2019 s'élève à 4,54 M€ en AE et 3,98 M€ en CP, inférieures aux prévisions de la LFI du fait de la diminution des dépenses d'honoraires et frais des auxiliaires de justice.

TRACFIN INFORMATIQUE : 4,6 M€ en AE et 2,31 M€ en CP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont concerné en 2019 les frais récurrents nécessaires au bon fonctionnement du système d'information, tels que la maintenance des équipements (serveurs, baies de stockage, équipements réseau) et la souscription de licences logicielles.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ont principalement concerné :

- des projets d'infrastructures et de sécurité du système d'information
- des projets de nouvelles applications ou d'évolutions d'applications existantes afin d'améliorer l'efficacité des agents de TRACFIN dans la conduite de leurs missions.

DEPENSES DIVERSES : 0,68 M€ en AE et 0,70 M€ en CP

Ces dépenses représentent principalement des remboursements d'agents mis à disposition d'organismes extérieurs à l'administration.

Action 02

Expertise, audit, évaluation et contrôle

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	63 797 840	2 719 698	66 517 538	67 242 701	2 246 533	69 489 234
Crédits de paiement	63 797 840	3 424 999	67 222 839	67 242 701	2 419 900	69 662 601

Cette action regroupe les services d'inspection et de contrôle des ministères économiques et financiers : services de l'inspection générale des finances (IGF) et du Contrôle général économique et financier (CGEFI) ainsi que l'autorité de régulation des jeux en lignes (ARJEL).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	63 797 840	67 242 701	63 797 840	67 242 701
Rémunérations d'activité	41 425 031	45 322 283	41 425 031	45 322 283
Cotisations et contributions sociales	21 904 770	21 646 903	21 904 770	21 646 903
Prestations sociales et allocations diverses	468 039	273 516	468 039	273 516
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 719 698	2 054 209	3 424 999	2 330 984
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 719 698	2 054 209	3 424 999	2 330 984
Titre 5 : Dépenses d'investissement		192 324		88 916
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		192 324		88 916
Total	66 517 538	69 489 234	67 222 839	69 662 601

DÉPENSES SPECIFIQUES LIEES AUX ACTIVITES DES CORPS ET INSTANCES DE CONTROLE : 0,53 M€ EN AE ET 0,48 M€ EN CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces crédits recouvrent les dépenses de fonctionnement de l'inspection générale des finances et du contrôle général économique et financier.

L'AUTORITE DE REGULATION DES JEUX EN LIGNE (ARJEL) : 1,72 M€ EN AE ET 1,94 M€ EN CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses s'élevaient à 1,53 M € en AE et 1,85 M€ en CP. Outre les coûts du loyer, de fonctionnement et de maintenance des locaux de l'ARJEL. Ces dépenses sont liées principalement aux dépenses informatiques et aux actions de régulation du secteur des jeux en ligne (huissiers, avocats, ...). Un décalage notamment sur les projets informatiques a entraîné une consommation moindre que prévue.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

L'autorité de régulation des jeux en ligne a consacré 0,19 M€ en AE et 0,09 M€ en CP pour l'achat de nouveaux serveurs informatiques.

Action 05

Prestations d'appui et support

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	198 786 110	126 808 659	325 594 769	201 205 511	134 992 631	336 198 141
Crédits de paiement	198 786 110	135 820 753	334 606 863	201 205 511	141 487 733	342 693 244

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	198 786 110	201 205 511	198 786 110	201 205 511
Rémunérations d'activité	100 731 322	103 988 536	100 731 322	103 988 536
Cotisations et contributions sociales	97 221 355	95 804 650	97 221 355	95 804 650
Prestations sociales et allocations diverses	833 433	1 412 325	833 433	1 412 325
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	125 035 100	132 168 590	134 066 808	138 093 375
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	125 035 100	132 064 990	134 066 808	137 989 775
Subventions pour charges de service public		103 600		103 600
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 484 564	2 776 882	1 451 873	3 337 200
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 484 564	2 667 777	1 451 873	2 937 622
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		109 105		399 578
Titre 6 : Dépenses d'intervention	288 995	47 158	302 072	57 158
Transferts aux autres collectivités	288 995	47 158	302 072	57 158
Total	325 594 769	336 198 141	334 606 863	342 693 244

L'INFORMATIQUE DES SERVICES CENTRAUX : 31,02 M€ EN AE ET 27,14 M€ EN CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses représentent 30,23 € en AE et 26,32 € en CP de fonctionnement et 0,78 € en AE et 0,81 € en CP d'investissement.

1 - Les dépenses de fonctionnement courant : 25,85 en AE et 20,83 M€ en CP

Le montant des dépenses informatiques de fonctionnement courant s'élève à 25,85 M€ en AE et 20,84 M€ en CP pour une prévision de 20,05 M€ en AE et 21,05 M€ en CP. Ces dépenses se répartissent de la façon suivante

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Services bureautiques	11 200 000	10 970 000	16 201 618	10 885 258	5 001 618	- 84 742

Services infrastructures	4 590 000	4 990 000	5 608 775	5 085 436	1 018 775	95 436
Maintenance des applications	3 020 000	3 500 000	2 784 511	3 652 559	- 235 489	152 559
Contribution SIRHIUS	500 000	500 000	511 057	511 057	11 057	11 057
Services mutualisés	735 617	1 085 100	742 395	701 071	6 778	- 384 029
TOTAL	20 045 617	21 045 100	25 848 356	20 835 381	5 802 739	- 209 719

Services bureautiques :

Les écarts constatés sont essentiellement liés aux engagements pluriannuels décalés en 2019 et non prévus initialement pour les marchés d'assistance et de support (engagement sur 2 ans), de connectique pour la téléphonie (engagement de 2 ans), de solutions d'impression (engagement sur 4 ans).

Services infrastructures :

Divers achats de licences serveurs (licences Veritas) et des dépenses de maintenance (pour l'assistance plateforme sauvegarde et les solutions de stockage) expliquent l'écart constaté avec la prévision.

Services applicatifs :

Sont recensées en fonctionnement courant les dépenses de maintenance. L'exécution est conforme à la prévision, l'écart constaté en AE s'explique par les retraits sur engagements antérieurs.

Contribution SIRHIUS :

Les remboursements effectués dans le cadre de la convention contractée avec la DGFIP ont été réalisés conformément aux prévisions.

Services mutualisés :

La consommation des AE est en ligne avec la prévision.

Des paiements initialement prévus début en d'année 2019 ont ou être effectués en fin d'année 2018, réduisant d'autant la consommation de CP en 2019.

2 - Les projets informatiques : 5,18 M€ en AE et 6,31 M€ en CP

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Services bureautiques	664 000	664 000	193 337	176 915	- 470 663	- 487 085
Services infrastructures	2 030 000	1 730 000	797 573	810 612	- 1 232 427	- 919 388
Services applicatifs	3 540 000	3 340 000	4 050 866	5 133 508	510 866	1 793 508
Système d'information	300 000	300 000	134 735	185 876	- 165 265	- 114 124
TOTAL	6 534 000	6 034 000	5 176 511	6 306 911	- 1 357 489	272 911

Pour les projets bureautiques, des projets liés aux postes de travail ont été reportés à 2020.

L'écart constaté sur les projets d'infrastructure s'explique par l'anticipation en fin d'année 2018 d'achat de licences pour le projet messagerie (CAMEL V2), initialement budgété à hauteur de 1 M€ d'AE et 0,9 M€ de CP en 2019.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les évolutions des coûts et l'anticipation des calendriers des projets applicatifs, OGPS 2 (refonte de l'outil de gestion de parc et des commandes informatiques), MARCIA (archivage) ou PASSERELLE (recrutement) ont conduit à des dépenses supérieures aux prévisions.

Pour l'AFA, le différentiel est à mettre en parallèle du retard calendaire sur le projet. Les premiers modules ne seront en effet déployés que début 2020.

L'IMMOBILIER ET LA LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX : 93,46 M€ en AE et 103,69 M€ en CP

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	87,44	96,56	91,47	102,51	4,03	5,95
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	0,30	0,30	1,98	1,16	1,68	0,86
Transfert aux autres collectivités	0,29	0,31	0,01	0,02	- 0,28	- 0,29
TOTAL	88,03	97,17	93,46	103,69	5,43	6,52

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**1- Dépenses liées à l'immobilier des services centraux : 70,95 M€ en AE et 80,07 M€ en CP**

Les moyens de fonctionnement dédiés à la gestion, l'entretien, l'exploitation et la sécurité des bâtiments hébergeant les services de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, s'élèvent en AE à 72,65 M€ ramenés à 70,95 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures et à 80,07 M€ en CP.

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement immobilier	46,32	54,54	50,14	58,50	3,82	3,96
Travaux	3,60	3,58	4,73	5,80	1,13	2,22
Exploitation et sécurité des locaux	17,27	18,35	16,08	15,77	- 1,19	- 2,58
TOTAL	67,19	76,47	70,95	80,07	3,76	3,60

Pour les dépenses de fonctionnement immobilier, les écarts s'expliquent de la façon suivante :

- concernant les AE, l'augmentation de 3,82 M€ résulte d'une augmentation de 0,52 M€ liée à la prise en compte des taxes domaniales dont celle affectant le nouveau bâtiment White à Montrouge, d'une moindre consommation de -1,64 M€ suite à la bascule d'engagements de marchés de maintenance sur le programme 723 « Entretien immobilier des bâtiments de l'Etat », d'une augmentation des dépenses d'énergie de 3,36 M€ liée notamment à la prise en compte du bâtiment White et d'une augmentation de 1,58 M€ pour les dépenses de mobilier et de déménagement liées aux opérations menées dans le cadre de la rénovation des espaces de travail en commun

- en CP, l'écart de +3,96 M€ s'explique essentiellement par une moindre consommation sur les dépenses de gestion locative liée au remboursement d'un trop-perçu sur le loyer de l'immeuble Blanqui (-2,90 M€), à divers ajustements sur les engagements des années antérieures (-0,90 M€), à une moindre revalorisation de l'ensemble des baux par rapport à la programmation (-0,30 M€) et par une consommation supérieure à la prévision de 0,58 M€ au titre des taxes domaniales, de 5,39 M€ sur les dépenses de maintenance liées au besoin accru d'entretien des installations techniques du complexe de Bercy et de +2,09 M€ de dépenses de mobilier et de déménagement.

Pour les dépenses relatives aux travaux, l'écart par rapport à la prévision de +1,13 M€ en AE et de +2,22 M€ en CP résulte de la réalisation de travaux menés dans le cadre de l'aménagement des nouveaux espaces communs de travail dans les différents bâtiments de l'administration centrale.

L'écart à la prévision des dépenses relatives à l'exploitation et la sécurité des locaux s'explique en AE, principalement par le non renouvellement des marchés multiservices prolongés jusqu'en mai 2020 et en CP par un redéploiement interne.

2- Dépenses de logistique des services centraux : 20,52 M€ en AE et 22,44 M€ en CP

Les prestations de soutien et d'appui permettent aux services centraux et aux cabinets ministériels de fonctionner au quotidien. La consommation 2019 est de 20,73 M€ en AE, ramenée à 20,52 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures et de 22,44 M€ en CP.

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Prestations de soutien et d'appui	20,25	20,09	20,52	22,44	0,27	2,35
TOTAL	20,25	20,09	20,52	22,44	0,27	2,35

Les écarts à la prévision résultent principalement :

- en AE et CP, des frais de missions en augmentation sur l'année ;
- et en CP, du paiement de charges à payer

L'écart en AE s'explique par l'engagement des marchés de travaux de rénovation du restaurant « le Reuilly » au sein du complexe immobilier de Bercy. En CP, les paiements constatés correspondent à des opérations de travaux antérieures à 2019.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1- Dépenses relatives à l'immobilier des services centraux : 1,68 M€ en AE et 0,83 M€ en CP

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Travaux			1,68	0,83	1,68	0,83
TOTAL	-	-	1,68	0,83	1,68	0,83

L'écart en AE s'explique par l'engagement des marchés de travaux de rénovation du restaurant "le Reuilly" au sein du complexe immobilier de Bercy. En CP, les paiements constatés correspondent à des opérations de travaux antérieures à 2019.

2- Dépenses relatives à la logistique des services centraux : 0,30 M€ en AE et 0,33 M€ en CP

Les dépenses d'investissement liées à la logistique des services centraux regroupent les achats de véhicules, le renouvellement des équipements du centre de reprographie et de l'hôtel des ministres et les achats liés au renforcement de la sécurité du ministère. Ces dépenses sont conformes à la prévision.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Ces dépenses s'élèvent à 0,01 M€ en AE et 0,02 M€ en CP. L'écart à la prévision de 0,28 M€ en AE et 0,29 M€ en CP correspond au transfert vers le service des ressources humaines, de la participation financière des ministères économiques et financiers au fonctionnement des fédérations syndicales.

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (IGPDE) : 2,66 M€ EN AE ET 2,72 M€ EN CP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de l'IGPDE regroupe les dépenses liées à la préparation des concours et examens professionnels, et aux actions de formation continue et d'ouverture.

SERVICES COMMUNS DES LABORATOIRES : 7,53 M€ en AE et 7,59 M€ en CP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du service commun des laboratoires s'élèvent à 7,52 M€ en AE et 6,22 M€ en CP. Elles regroupent :

- le fonctionnement courant des onze laboratoires du réseau et de l'unité de direction permettant le financement des frais d'analyse, des achats, du renouvellement des petits matériels, de l'entretien des locaux, et des frais immobiliers
- les analyses sous-traitées portant sur les produits et matériels industriels, qui sont confiées à des laboratoires extérieurs lorsque le réseau ne dispose pas de compétences spécifiques ;
- l'accréditation des laboratoires ;
- la formation des agents ;
- les dépenses liées à l'hygiène et à la sécurité ;
- les travaux de réparation des bâtiments ;
- les réparations et entretiens des matériels scientifiques.

L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique principalement, en AE, par la modification de la durée des engagements au titre des marchés des fluides (électricité et gaz), pour des durées de deux ou quatre ans, et en CP par la mise en paiement d'engagements réalisés fin 2018 pour lesquels les services faits n'ont pu être attestés.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,01 M€ en AE et 1,37 M€ en CP.

DEPENSES DIVERSES : 0,82 M€ en AE et 0,77 M€ en CP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ce poste recouvre les dépenses spécifiques, 0,79 m€ en ae et 0,74 m€ en cp, à divers services rattachés au programme 218. en 2019, elles ont porté essentiellement sur les postes suivants :

- paiement des pénalités pour non atteinte des objectifs de féminisation de l'encadrement supérieur (0,13 m€) ;
- remboursement des dépenses de fonctionnement des services de contrôle budgétaire logés dans différents départements ministériels ;
- outil de suivi de gestion des fluides.

DEPENSES D'INTERVENTION

Une subvention a été accordée à hauteur de 0,03 M€ en E/CP à destination d'un GIP.

Des dépenses, relevant essentiellement de Tracfin et de l'AIFE, ont par ailleurs été imputées par erreur sur l'action 5 à hauteur de – 0,5 M€ en AE et de – 0,42 M€ en CP.

Action 07

Pilotage des finances publiques et projets interministériels

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	81 195 203	107 508 493	188 703 696	82 273 915	104 650 374	186 924 289
Crédits de paiement	81 195 203	110 442 461	191 637 664	82 273 915	100 995 990	183 269 905

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	81 195 203	82 273 915	81 195 203	82 273 915
Rémunérations d'activité	54 073 925	55 672 190	54 073 925	55 672 190
Cotisations et contributions sociales	26 888 987	26 222 816	26 888 987	26 222 816
Prestations sociales et allocations diverses	232 291	378 909	232 291	378 909
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	56 099 395	89 011 170	56 696 831	84 002 324
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	56 099 395	89 011 170	56 696 831	84 002 324
Titre 5 : Dépenses d'investissement	51 409 098	15 636 205	53 745 630	16 990 666
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	51 409 098	-698 009	53 745 630	-595 302
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		16 334 214		17 585 968
Titre 6 : Dépenses d'intervention		3 000		3 000
Transferts aux autres collectivités		3 000		3 000

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	188 703 696	186 924 289	191 637 664	183 269 905

AGENCE POUR L'INFORMATIQUE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT (AIFE) : 69,04 M€ EN AE ET 62,11 M€ EN CP

L'AIFE a en charge la cohérence du système d'information financière de l'Etat (SIFE), dont elle définit et met en œuvre la stratégie. Elle a également pour mission le développement de la facturation électronique entre l'Etat, les établissements publics, les collectivités locales et les entreprises qui sont leurs fournisseurs.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'écart constaté entre la répartition des dépenses par titre (fonctionnement et investissement), issue des données Chorus, et le détail fourni dans les paragraphes ci-dessous tient au fait que certaines dépenses prévisionnelles, notamment les dépenses de maintenance, ne peuvent être précisément déclinées *ex ante* en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

Catégorie	AE		CP	
	Prévision	Consommation (*)	Prévision	Consommation (*)
Fonctions supports de l'agence	700 000	403 202	750 000	550 192
Fonctionnement permanent Chorus	45 720 828	48 376 950	43 318 000	40 991 198
Total	46 420 828	48 780 151	44 068 000	41 541 391

Les écarts entre prévision et consommation observés pour le fonctionnement permanent de Chorus sont répartis de la manière suivante :

Catégorie	AE		CP	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Hébergement et interconnexion des réseaux	3 035 000	2 732 523	3 035 000	2 831 388
Support et maintenance (dont licences logicielles et matériels)	40 935 828	43 552 343	38 783 000	36 195 436
Sécurité des systèmes d'information	200 000	- 4 052	200 000	122 809
Accompagnement terrain	1 550 000	2 096 135	1 300 000	1 841 565
Fonctions supports de l'agence	700 000	403 202	750 000	550 192
Total	46 420 828	48 780 151	44 068 000	41 541 391

(*) La consommation prend en compte les dépenses de l'AIFE imputées par erreur sur l'action 5 (-0,96 M€ en AE et -0,78 M€ en CP)

Ils s'expliquent principalement par :

- En AE, le renouvellement du marché d'acquisition de licences, maintenance, support de licences SAP pour le SI Chorus dont le périmètre forfaitaire initialement prévu pour 2 ans a été étendu à 3 ans, et le renforcement du dispositif d'accompagnement auprès des entreprises de taille intermédiaire, dans le cadre de la 3ème étape du déploiement de la solution dématérialisée de facturation électronique ;
- En CP, une maîtrise renforcée du dispositif de support et de maintenance, en dépit de l'extension du périmètre des utilisateurs des solutions applicatives opérées par l'AIFE.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour les mêmes raisons que pour le fonctionnement, la répartition de l'exécution entre titre 3 et titre 5 peut différer de la répartition présentée en prévision dans le PAP. Les dépenses d'investissements de l'AIFE concernent essentiellement les évolutions fonctionnelles et techniques de Chorus et les travaux liés au chantier de dématérialisation (poursuite de la construction de la plateforme mutualisée de dématérialisation Chorus Pro, transformation numérique de la commande publique).

Catégorie	AE		CP	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
Evolutions métier et réglementaires	10 013 950	9 023 372	13 178 629	10 239 153
Dématérialisation	5 778 333	6 120 944	6 224 633	6 339 617
Chorus déplacements temporaires	4 752 000	997 711	5 305 000	569 894
Décisionnel	700 000	157 187	500 000	155 996
Autres projets connexes	300 000	149 117	300 000	-72 140
Travaux techniques requis	3 318 400	1 532 156	2 188 400	1 206 431
Total	24 862 683	17 980 487	23 377 532	18 438 951

Evolutions métier et réglementaires

La moindre consommation correspond à l'achèvement du cycle 9 des évolutions du SI Chorus, à la prise en charge de certaines opérations dans le cadre du fonds de transformation ministérielle et à un volume de réalisation moins important qu'anticipé des évolutions prévues au titre du système d'échange Chorus et de Chorus formulaires.

Dématérialisation

La consommation est en phase avec la prévision initiale incluant les travaux engagés financés sur le budget de l'agence au titre du projet de plateforme d'exposition des API et de la migration des API Chorus Pro vers la nouvelle plateforme sur le 1er trimestre 2019.

Chorus déplacements temporaires

L'écart très important résulte du report de mise en œuvre de la nouvelle solution unifiée de gestion des déplacements temporaires de l'Etat dont la première version devrait être mise en production en septembre 2020.

Décisionnel

La moindre consommation résulte du report sur l'exercice 2020 des travaux d'extension sur la base des expérimentations conduites en 2019.

Travaux techniques requis

La consommation très inférieure à la prévision résulte des réflexions encore en cours sur la trajectoire du système d'information financière de l'État et du report en 2020 de la décision d'engager éventuellement les travaux de montée de version majeure des systèmes d'échange déployés dans le SI Chorus.

CENTRE INTERMINISTERIEL DE SERVICES INFORMATIQUES RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES (CISIRH):

16,74 M€ en AE et 19,28 M€ en CP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses représentent en 2019 13,06 M€ en AE et 14,86 M€ en CP. Elles sont liées aux activités de support s'établissent à 2,3 M€ en AE et 2,8 M€ en CP. Elles regroupent principalement des dépenses d'appui opérationnel aux projets. Les dépenses de fonctionnement liées aux systèmes d'information, qui concernent la maintenance corrective, l'hébergement et le support – dont celui des licences logicielles et celui des infrastructures matérielles – se sont élevées à 10,76 M€ en AE et à 12,06 M€ en CP.

La consommation de crédits globale du CISIRH est légèrement supérieure à la prévision, en raison du report en 2020 de remboursements attendus de la part de ministères clients de RenoiRH, ainsi que d'un redéploiement interne de crédits en fin d'année, qui a permis au CISIRH d'engager et de payer des dépenses initialement prévues en 2020. Concernant les dépenses de fonctionnement, l'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par le fait que certaines dépenses, notamment les dépenses de maintenance, programmées pour partie en dépenses d'investissement, ont été réalisées en dépenses de fonctionnement, phénomène qui a été accentué par une consommation de crédits globale plus élevée que prévue.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 3,68 M€ en AE et 4,42 M€ en CP, sont réparties notamment sur les deux postes suivants :

- le déploiement et la maintenance évolutive des systèmes d'information, dont principalement l'application RenoiRH, pour 2,59 M€ en AE et 3,33 M€ en CP ;
- l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques, pour un montant de 0,75 M€ en AE et en CP.

En AE, la moindre consommation par rapport à la prévision (-3,5 M€) s'explique par la réalisation en dépenses de fonctionnement de dépenses initialement programmées en investissement.

DIRECTION DU BUDGET : 0,64 M€ en AE et 0,55 M€ en CP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la direction du budget recouvrent principalement :

- l'accompagnement des organismes pour la mise en oeuvre des dispositions relatives à la gestion budgétaire et comptable publique,
- la maintenance corrective et évolutive de l'application POEMS (pilotage opérationnel des emplois et de la masse salariale),
- la réalisation d'un audit technique et fonctionnel pour la mise en place du futur système interne d'information de la procédure budgétaire,
- la communication (rapport d'activité, refonte du site de la Performance et du contenu de l'intranet directionnel), des travaux d'études relatifs à la modernisation de la gestion publique et les ressources humaines et quelques formations spécifiques (accompagnement managérial et adaptation aux métiers).

Les dépenses de fonctionnement représentent 0,50 M€ en AE et 0,54 M€ en CP, les dépenses d'investissement 0,13 M€ en AE.

DEPENSES D'INTERVENTION

Cette dépense de 0,003 M€ en AE/CP correspond à une subvention attribuée par la Direction du budget à une association ayant pour objet de présenter des informations et des analyses sur les finances et l'économie.

DIRECTION DES ACHATS DE L'ETAT (DAE) : 3,26 M€ en AE et 3,08 M€ en CP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La consommation de la DAE s'élève à 1,09 M€ en AE et 0,83 M€ en CP et a permis de financer principalement :

- des projets de systèmes d'information interministériels dans le domaine de l'achat public (0,54 M€ en AE et 0,51 M€ en CP), notamment le projet « APPACH » qui consiste à mettre en œuvre et à intégrer dans le Système d'Information des Achats de l'État (SIA), une solution standard du marché hébergée sur une plateforme des ministères économiques et financiers, ainsi que le réseau social professionnel des acheteurs de l'Etat.
- les études nécessaires et les actions de formation, de communication et d'animation interministérielles pour évaluer, piloter ou conduire les actions d'achat susceptibles de générer des économies (0,55 M€ en AE et 0,32 M€ en CP).

L'écart entre la prévision (1M€ en AE et en CP) et la consommation s'explique par l'exécution en titre 5 d'une partie des dépenses relatives au projet SI APPACH.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses de la DAE, 2,17 M€ en AE et 2,26 M€ en CP correspondent à des dépenses d'investissement pour le projet « Appach » participant à la mise en œuvre du système d'information des achats de l'État.

FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL : 15,08 M€ EN AE ET 15,99 M€ EN CP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Avec le FTM, les MEF soutiennent les projets de modernisation et encouragent la recherche de synergies entre les directions. Depuis son démarrage en 2018, le FTM a permis le financement de 70 projets portés en 2 ans pour un montant moyen de 0,3-0,4 M€ (de 0,01M€ à 2M€).

36 projets financés en 2018 et 2019 ont désormais atterri.

Le FTM est un outil d'exploration de nouvelles pistes : il permet de lancer des tentatives et accorde le droit à l'erreur (Chatbot [AIFE], Blockchain [DGDDI], e-Contact plus [DGFIP], Visiby [SEP1] ...)

Le FTM est un outil de financement de capital-risk : il permet d'amorcer des projets, de déclencher des financements interministériels... (Projets amorcés : Signal Conso [DGCCRF], RESO [DGE], Projets inspirants : IA Consultations (DGT), Station C [CISIRH], Projets mutualisables : Coltrane [INSEE], Collabora [SEP1], Projets bénéficiant d'un cofinancement : PISTE [AIFE], CNIE [DGE] ...)

Le FTM est un outil de transformation publique : il permet de mettre en œuvre les grandes orientations définies au Plan de Transformation Numérique des MEF (Passer au « zéro papier » terminaux enquêteurs [INSEE], apporter « plus de services » Webtele [SEP1], Lutter contre la fraude InfoBase Entreprise [DGCCRF], favoriser l'inclusion « Mise en contact des agents » [DGT]...)

Les dépenses de fonctionnement représentent 12,33 M€ en AE et 13,48 M€ en CP, les dépenses d'investissement 2,64 M€ en AE et 2,39 M€ en CP.

Action 08**Accompagnement du changement de l'action publique**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	7 003 200	14 426 750	21 429 950	6 969 820	13 330 302	20 300 122
Crédits de paiement	7 003 200	14 476 750	21 479 950	6 969 820	12 778 103	19 747 923

Les crédits de la DITP sont exclusivement destinés à l'accompagnement des grands projets de transformation, qu'ils soient ministériels ou interministériels. Ils contribuent également à la mise en œuvre des objectifs du grand plan d'investissement (GPI). Toutes les autres dépenses de fonctionnement et ses dépenses de personnels sont portées par les crédits du secrétariat général des ministères économiques et financiers.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	7 003 200	6 969 820	7 003 200	6 969 820
Rémunérations d'activité	4 776 602	4 898 054	4 776 602	4 898 054
Cotisations et contributions sociales	2 200 975	2 041 559	2 200 975	2 041 559
Prestations sociales et allocations diverses	25 623	30 207	25 623	30 207
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 278 204	13 260 302	14 357 911	12 633 103
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 278 204	13 260 302	14 357 911	12 633 103
Titre 6 : Dépenses d'intervention	148 546	70 000	118 839	145 000
Transferts aux autres collectivités	148 546	70 000	118 839	145 000
Total	21 429 950	20 300 122	21 479 950	19 747 923

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la DITP regroupent notamment :

- 10,7 M€ en AE et 11,9 M€ en CP ont été consommés pour les activités de conduite et de suivi de projets de transformation. Avec les décisions prises à l'issue du Grand débat national, l'activité de la DITP a été particulièrement soutenue pour l'accompagnement des principaux chantiers de transformation des ministères et le financement des projets propres à la DITP (notamment l'offre de formation au profit des acteurs de la transformation publique « le Campus » et le centre de l'innovation publique « le Lieu de la transformation publique »). L'écart de consommation est essentiellement dû au décalage en début 2020 du lancement de certains accompagnements initialement prévus pour la fin 2019. Il faut noter par ailleurs que l'activité de la direction a bénéficié en partie de cofinancements de la part des ministères (diminuant ainsi la consommation à hauteur de 1,4 M€ en AE et en CP) ;

- 0,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP ont été consommés pour conduire les actions de soutien, de formation et de communication.

DÉPENSES D'INTERVENTION

La consommation de crédits d'intervention, d'un montant de 0,07 M€ en AE et 0,14 M€ en CP, correspond à des subventions destinées à la mise en place de partenariats avec des acteurs de la transformation, de la qualité et de l'innovation publique, dont notamment celles versées à l'association « La 27ème Région » concernant des actions liées

à l'innovation dans la sphère administrative, et à l'Institut Delouvrier, qui mesure la satisfaction des usagers des services publics.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	12 548 454	12 548 454	0	13 330 302	13 330 302
Crédits de paiement	0	12 598 454	12 598 454	0	12 778 103	12 778 103

L'intégralité des crédits hors T2 de la Direction interministérielle de la transformation publique en 2019, soit 13,3 M€ en AE et 12,8 M€ CP, ont été dédiés au Grand plan d'investissement, en faveur du 4ème axe « Construire l'État de l'âge du numérique », en son initiative 22 « Renforcer les dispositifs d'accompagnement des réformes ». Cette initiative doit permettre de renforcer la capacité d'accompagnement des administrations et des agents dans les réformes d'action en cours et de s'assurer ainsi de leur réussite.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	0	0	103 600	103 600
Subventions pour charges de service public	0	0	103 600	103 600
Total	0	0	103 600	103 600
Total des subventions pour charges de service public	0	0	103 600	103 600

Cette dépense a été imputée par erreur en catégorie 32 "subvention pour charge de service public" alors qu'il s'agit du remboursement à l'Institut géographique national des dépenses de fonctionnement des services du contrôle budgétaire installé dans les locaux des services centraux.